

CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ÉCONOMIE CONGOLAISE LE TEMPS DE LA COMPÉTITIVITÉ

Réformes, investissement et capital humain au cœur de la transformation économique.

LE CHIFFRE DU MOIS

5 827 CRÉATIONS
D'ENTREPRISES

Enregistrées au cours de l'année 2025 :
un dynamisme entrepreneurial qui se
confirme.

COIN DE L'EXPERTISE

- Mot de l'expert : Dupond EBOUILLI
- Bon à savoir : Processus d'élection des bureaux de fédérations

VIE DE L'UNION

- Élection du nouveau bureau
- Conseil d'administration de l'Union
- Création de la fédération FEMICCO
- Dernière phase du programme de mentorat
- Afterwork UNICONGO - Hélios Towers

ILS NOUS ONT REJOINTS

Découvrez les nouvelles entreprises
adhérentes

JUIN
2026

#20



Môle Est : Congo Terminal construit le port de demain à Pointe-Noire

Lancé en mars 2024 le projet Môle Est porté par Congo Terminal, filiale d'Africa Global Logistics (AGL), transforme en profondeur le visage du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). Ce chantier représente un investissement total de 450 millions d'euros et doit livrer, d'ici 2027, un nouveau quai de 750 mètres linéaires sur une surface de 28 hectares et une profondeur de 17 mètres.

L'infrastructure sera équipée d'équipements entièrement électriques, dont 5 portiques de quai et 15 portiques de parc. Une importante campagne de dragage élargira le chenal d'accès à 300 mètres au niveau du coude et 250 mètres sur le reste du tracé.

L'objectif est clair : faire passer la capacité de manutention du port d'1,5 millions à 2,8 millions de conteneurs équivalents vingt pieds (EVP) par an. Ces nouvelles infrastructures permettront l'accueil de navires géants. Des navires de 400 mètres de long qui transportent jusqu'à 24 000 EVP en

navires d'Asie, du sous-continent indien, d'Europe et d'Amérique. Au-delà des chiffres, le projet Môle Est porte une ambition régionale affirmée : consolider la position de Pointe-Noire comme hub de transit et de transbordement de référence pour toute l'Afrique centrale et dynamiser les corridors économiques vers des pays voisins comme la RDC ou la Centrafrique.

Le projet permettra de créer plus de 900 emplois supplémentaires, un impact social important pour la région. Sur le plan technique, la construction a été confiée à l'entreprise chinoise CRBC (China Road and Bridge Corporation). CRBC a été sélectionnée après un appel d'offres international. Son savoir-faire s'est notamment illustré lors de la récente étape du battage des 558 pieux nécessaire à la fondation des quais. Étape qui a été achevée le 26 juin 2026. Une opération d'ingénierie de précision qui a mobilisé une quantité d'acier équivalente à trois fois le poids de la tour Eiffel.

Pour Pierre-Louis Sapin, Directeur Projet Congo Terminal Môle Est, ce résultat est avant tout celui d'un travail d'équipe : « Derrière chaque

pieu battu se cache un travail d'ingénierie minutieux. Le savoir-faire de notre partenaire CRBC, avec l'adoption d'une méthodologie de battage adaptée aux conditions de sol du port, et l'engagement de nos équipes nous ont permis de respecter scrupuleusement le calendrier, tout en assurant un niveau de qualité irréprochable sur cette étape déterminante du projet. »

Porté par cette dynamique, Congo Terminal maintient le cap sur une livraison au premier semestre 2027, avec l'ambition de faire du Môle Est un nouveau jalon du développement économique congolais et une infrastructure portuaire à la hauteur des ambitions du Congo et de toute la sous-région.

**27 HECTARES**
de terre-plein

**750M**
de quai

**-17M**
de tirant d'eau

**+900**
emplois



ÉDITO



Par Dieudonné NDINGA MOUKALA
Président d'UNICONGO

Élu le 19 juin dernier à Pointe-Noire, aux côtés du nouveau Bureau Exécutif d'UNICONGO, le nouveau Président d'UNICONGO trace, dans nos colonnes, le cap de son mandat : continuité, unité et exigence de résultats au service du secteur privé congolais.

Le 19 juin dernier, vous avez accordé votre confiance à une équipe composée de Christophe PUJALTE et Moïse KOKOLO, Vice-Présidents, de Bourgelie AMPION, Trésorière, et de moi-même en qualité de Président. À l'heure de prendre nos fonctions, je veux d'abord m'adresser à vous toutes et tous (membres d'UNICONGO, dont je mesure pleinement la confiance, lectrices et lecteurs de ce bulletin, partenaires et acteurs de notre vie économique) pour vous exprimer, au nom du Bureau Exécutif que vous avez élu, notre profonde reconnaissance.

En portant ce nouveau bureau à la tête de notre organisation, vous nous avez confié bien plus qu'une fonction : une responsabilité, que j'accueille sans vanité et que je porterai avec résolution. Ma gratitude va à chacun de ceux qui font, jour après jour, la vitalité d'UNICONGO ; elle va tout particulièrement à celui qui me précède, le Ministre Michel DJOMBO. Sous sa conduite, notre association a gagné en crédit et en stabilité, et les chantiers qu'il nous lègue sont autant de fondations sur lesquelles nous pourrions bâtir. Qu'il en soit, au nom de tous, sincèrement remercié.

Le temps du collectif

Le scrutin appartient désormais au passé. Vient le temps d'agir, et cette action n'aura de sens que partagée.



Une organisation patronale n'est pas la juxtaposition d'intérêts qui s'ignorent : elle est une communauté d'entrepreneurs que rassemblent une même exigence et un même horizon. Notre force tient précisément à cette diversité (grandes entreprises et plus petites structures, secteurs et métiers les plus variés) pourvu qu'elle se conjugue dans l'unité. Car ce qui nous rassemble pèsera toujours davantage que ce qui nous sépare, et c'est de cette cohésion, entretenue avec patience, que nous tirerons notre véritable poids.

Le secteur privé, moteur de l'économie

J'en suis intimement persuadé : l'entreprise privée ne se contente pas de prendre part à l'économie nationale, elle l'entraîne. Avec les pouvoirs publics, et non à leur place, il nous revient de faire émerger une économie plus compétitive, plus diverse et plus accueillante à l'investissement, capable surtout d'ouvrir un avenir à notre jeunesse. C'est dans cet esprit que je veux inscrire notre mandat : non dans la posture, mais dans l'utilité ; non dans la plainte, mais dans la proposition.

Trois priorités pour le mandat

Trois axes structureront notre action.

Le premier consistera à faire entendre, plus nettement, la parole des entreprises dans la conduite des politiques économiques, par un dialogue avec l'État qui soit structuré, suivi et jugé à ses résultats. Le deuxième nous conduira à œuvrer pour un environnement des affaires assaini, attentif à la trésorerie des entreprises, à la charge fiscale, au coût des facteurs de production comme à la stabilité du droit et de la règle.

Le troisième visera à rapprocher nos adhérents, à susciter entre eux des partenariats et à soutenir leur essor, en réservant une place de choix aux petites et moyennes entreprises, qui irriguent l'essentiel de notre tissu économique.

Cette ambition est réelle ; elle demeurera lucide. Les obstacles, je les mesure ; les possibilités que notre pays renferme, je les mesure tout autant.

L'affaire de chacun

Nul ne saurait, seul, mener à bien une telle entreprise. La réussite d'UNICONGO se jouera dans l'engagement de chacun de ses membres. C'est pourquoi je convie tous nos adhérents à y prendre une part active : en s'impliquant dans nos instances et nos travaux, en y apportant leur expérience, en osant les idées neuves. De Pointe-Noire à Brazzaville et dans chacun de nos bassins d'activité, je veux une association à l'écoute du terrain, dont les positions naissent de la réalité vécue par les entreprises. L'excellence et l'innovation ne resteront pas des intentions affichées ; elles deviendront notre manière d'agir. Et nul ne trouvera ma disponibilité prise en défaut : toute contribution sincère et utile sera, toujours, accueillie.

Servir, avec constance

J'entends exercer cette charge avec droiture, dans l'écoute et la clarté. À chacun, j'assure mon dévouement plein et entier, partagé par l'ensemble du bureau, au service de notre organisation et de tous ceux qu'elle réunit. Par l'effort commun, la solidarité et le sens du service, je crois fermement que nos difficultés se changeront en réussites. À nous, désormais, d'ouvrir un nouveau chapitre et de tracer, ensemble, un avenir digne de nos ambitions et de notre pays. Puissent tous nos lecteurs lire, dans ces lignes, la promesse d'une organisation ouverte, attentive et résolue à servir. ■



Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR



PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Siège social Brazzaville
Tours Jumelles de Mpila
(18^e étage, Tour Business Center)

Bureau de Pointe-Noire
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

www.unicongo.cg



BDEAC : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR L'AFRIQUE CENTRALE



Réuni le 12 juin 2026 à Brazzaville par visioconférence, le Conseil d'Administration de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) a franchi une nouvelle étape dans la stratégie de renforcement financier de l'institution. Sous la présidence de Son Excellence Hervé Ndoba, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine et Président en exercice du Conseil d'Administration, les travaux ont principalement porté sur les initiatives destinées à accroître les capacités de financement de la banque au profit des économies de la sous-région.

Dans un contexte marqué par des besoins croissants en infrastructures, en industrialisation et en intégration régionale, la question de la mobilisation des ressources financières apparaît plus que jamais comme un enjeu stratégique pour l'Afrique centrale. C'est dans cette perspective que le Président de la BDEAC, Dieudonné Evou Mekou, a présenté aux administrateurs les actions engagées pour renforcer durablement les capacités d'intervention de l'institution.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027 « Azobé », qui constitue la feuille de route de la banque pour les prochaines années. Ce programme vise notamment à faire de la BDEAC un acteur majeur du financement du développement régional, capable d'accompagner les États et le secteur privé dans la réalisation de projets structurants. Les administrateurs ont souligné que la réussite de ce plan repose en grande partie sur la capacité de la banque à diversifier ses sources de financement.

Dans un environnement financier international en constante mutation, marqué par la hausse des coûts de financement et une concurrence accrue pour l'accès aux capitaux, la BDEAC entend consolider ses partenariats historiques tout en explorant de nouveaux mécanismes financiers. Parmi les décisions majeures adoptées lors de cette session figure l'autorisation d'une nouvelle ligne de crédit de 30 millions d'euros, soit près de 20 milliards de FCFA, accordée par la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA). Cette opération témoigne de la qualité des relations de coopération entre les deux institutions et confirme la crédibilité croissante de la BDEAC auprès des partenaires financiers internationaux.

Au-delà du montant mobilisé, cette ligne de crédit représente un signal positif pour l'ensemble de la sous-région. Elle permettra à la banque de disposer de ressources additionnelles pour financer des projets dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures de transport, l'énergie, l'agriculture, l'industrie ou encore le développement du secteur privé. Ces investissements sont essentiels pour soutenir la croissance économique, renforcer la compétitivité des économies de la CEMAC et favoriser la création d'emplois. L'autre annonce importante issue de cette réunion concerne la volonté de la BDEAC d'accéder aux marchés internationaux de capitaux. Le Conseil d'Administration a ainsi donné son accord pour engager les diligences nécessaires à cette opération. Une telle démarche constituerait une évolution majeure dans le modèle de financement de l'institution.

L'accès aux marchés internationaux offrirait à la banque de nouvelles possibilités de mobilisation de ressources à grande échelle, tout en renforçant sa visibilité auprès des investisseurs internationaux.

Cette diversification des sources de financement contribuerait également à réduire la dépendance de l'institution vis-à-vis de certains bailleurs traditionnels et à améliorer sa capacité à répondre aux besoins croissants de financement de la sous-région. Pour les économies d'Afrique centrale, cette stratégie présente des perspectives encourageantes. La région fait face à un déficit important d'investissements dans plusieurs secteurs clés, notamment les infrastructures, l'énergie et la transformation industrielle. En renforçant sa capacité financière, la BDEAC pourrait jouer un rôle encore plus important dans l'accélération des projets structurants et dans la mise en œuvre des ambitions d'intégration économique régionale.

À l'issue des travaux, les Administrateurs ont salué les efforts déployés par la Direction générale de la banque et encouragé la poursuite des actions engagées dans le cadre du Plan Azobé. Ils ont notamment souligné la nécessité d'accroître davantage l'impact de la BDEAC sur le développement économique et social de la sous-région. Clôturent la session, Hervé Ndoba a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des échanges et à l'engagement des Administrateurs. Il a également adressé ses remerciements aux plus hautes autorités de la République du Congo pour l'accueil réservé à la BDEAC depuis son installation à Brazzaville.

À travers ces nouvelles initiatives, la banque confirme sa volonté de renforcer son rôle de moteur du développement régional. Dans un contexte où les besoins de financement restent considérables, la capacité de la BDEAC à mobiliser des ressources innovantes et diversifiées pourrait constituer un levier déterminant pour accompagner la transformation économique de l'Afrique centrale. ■

ÉCONOMIE CONGOLAISE AU PREMIER TRIMESTRE 2026

Une résilience portée par l'industrie face aux défis structurels

La Direction Générale de l'Économie vient de publier sa note de conjoncture pour le premier trimestre 2026, offrant un panorama contrasté de l'activité économique nationale. Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et en Ukraine, le Congo affiche une croissance globalement favorable, bien que freinée par des goulots d'étranglement dans ses secteurs traditionnels.

Le dynamisme industriel et tertiaire comme moteurs de croissance

Le secteur secondaire s'impose comme le principal levier de performance de ce début d'année. Porté par une augmentation de la production pétrolière de 9,4 % (atteignant 26 millions de barils grâce à de nouveaux forages), le pays consolide sa base énergétique. Cette dynamique se répercute sur l'industrie de raffinage, dont la production a bondi de 23,6 %, et sur les ventes de produits pétroliers en valeur, en hausse de 33,8 %.

Au-delà des hydrocarbures, d'autres branches industrielles montrent des signes de vitalité notables : les cimenteries progressent de 18,9 %, soutenues par la reprise de grands chantiers d'infrastructures, tandis que les industries brassicoles et de tabacs affichent une croissance de 20,5 %.

Le secteur tertiaire suit cette tendance positive, dynamisé par les télécommunications (+24,7 % de trafic) et une activité bancaire dont les produits ont progressé de 80,6 % en glissement annuel. Le transport aérien enregistre également une hausse spectaculaire de 152,2 % du nombre de passagers, en partie grâce à la tenue de sommets internationaux à Brazzaville.

Le secteur primaire à l'épreuve des réformes et du climat

À l'inverse, le secteur primaire subit une contraction préoccupante. L'exploitation forestière a vu sa production de grumes chuter de 28,4 %. Ce repli s'explique par des contraintes logistiques (carburant, électricité), mais surtout par l'application de l'interdiction d'exportation des bois en grume au profit de la transformation locale (Bien que certains acteurs aient obtenus des autorisations d'exporter). Si cette mesure vise à accroître la valeur ajoutée nationale, l'enquête de conjoncture révèle que 80 % des entreprises forestières estiment ne pas encore disposer des capacités techniques nécessaires pour assurer cette transition industrielle.

La pêche maritime accuse également un léger recul de 1,7 %, pénalisée par des difficultés d'approvisionnement en gasoil et des changements climatiques affectant la reproduction des espèces.

Finances publiques : alerte sur les recettes et investissement massif

Le volet financier de la note révèle une dégradation de la situation de l'État. Les recettes totales (hors dons) ont baissé de 9,2 %, tirées vers le bas par une chute de 19,1 % des recettes pétrolières et de 3,4 % des recettes non pétrolières. Pourtant, le gouvernement a maintenu une politique de dépenses offensive. Les dépenses d'investissement ont explosé de 499,1 %, atteignant 99,5 milliards de FCFA contre 11,6 milliards un an plus tôt. Ce décalage entre la baisse des revenus et l'accélération des dépenses en capital réduit mécaniquement les excédents budgétaires, le solde global tombant à 1,7 milliard de FCFA contre 46,1 milliards au premier trimestre 2025.



Perspectives et climat des affaires

Malgré ces tensions, les perspectives pour 2026 demeurent optimistes avec une croissance projetée à 5,5 % et une inflation qui devrait redescendre à 1,8 %, sous la norme communautaire. Cependant, le moral des chefs d'entreprise reste fragile : 86,1 % d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés majeures, citant en priorité l'instabilité de l'offre électrique et les lourdeurs administratives.

La reprise des négociations avec le FMI, annoncée dans ce document, constitue un signal fort pour la stabilisation macroéconomique future du pays. Le défi pour le reste de l'année sera de transformer la croissance extractive en un développement industriel inclusif, tout en gérant l'étriquettement de l'espace budgétaire. ■

OSIANE 2026



Dix ans au service de la transformation numérique en Afrique centrale

Imposé au fil des années comme le principal rendez-vous du numérique en Afrique centrale, la 10^e édition du Salon international de la Tech et de l'Innovation en Afrique centrale (OSIANE) restera sans doute celle de la maturité. Organisée du 2 au 5 juin 2026 à Brazzaville, cette édition anniversaire a confirmé l'évolution d'un événement qui, depuis son lancement en 2017, est devenu l'une des principales plateformes de dialogue entre pouvoirs publics, entreprises, startups et investisseurs de la sous-région. Placée sous le thème « KOKOBA » (persévérance), Construire des écosystèmes numériques à forte valeur ajoutée, cette édition marque une décennie d'engagement en faveur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la transformation digitale du continent.

Une décennie d'impact

Dix ans après sa création, OSIANE est devenu une référence pour les acteurs publics et privés du numérique en Afrique centrale. Cette édition s'est voulue à la fois un bilan du chemin parcouru et une projection vers les nouveaux défis de la transformation numérique, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de l'innovation entrepreneuriale. L'édition 2026 s'est distinguée par une montée en puissance significative de la participation.

Sur 10 axes stratégiques, OSIANE a enregistré plus de 2 200 visiteurs, plus de 600 jeunes et professionnels formés, 4 tribunes, 1 000 participants aux ateliers, 41 startups, 115 intervenants et 434 participants aux Keynote, mobilisés autour des grands enjeux du numérique.



Cette édition a également été marquée par l'organisation de la première Conférence des agences de cybersécurité d'Afrique centrale, réunissant représentants gouvernementaux, experts et autorités spécialisées afin de réfléchir à des mécanismes communs de protection des infrastructures numériques régionales. En dix ans, l'impact d'OSIANE s'est progressivement étendu au volet économique. Alors que les premières éditions étaient principalement orientées vers la sensibilisation aux technologies numériques, l'édition 2026 a renforcé son positionnement de plateforme d'affaires avec le lancement du programme « OSIANE Business Connect », permettant de mettre en relation investisseurs, bailleurs de fonds, entreprises et administrations publiques à travers des rencontres B2B et B2G ciblées.

Un carrefour d'affaires et d'innovation

Le résultat le plus important n'est pas forcément le nombre de participants mais le fait qu'OSIANE soit devenu un outil d'intégration économique régionale. Le Challenge Startup Bassin du Congo s'est imposé comme l'un des principaux mécanismes de détection et d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes d'Afrique centrale.

Au-delà de la compétition, il offre aux entrepreneurs un accès à des partenaires techniques, à des investisseurs et à des opportunités de financement susceptibles d'accélérer leur développement. D'autres résultats notables concernent le renforcement des partenariats entre opérateurs télécoms, institutions financières, structures d'accompagnement des PME, organismes internationaux et acteurs publics. La présence d'organisations régionales telles que le GIMAC, l'AUF, l'ANSI ainsi que de plusieurs agences nationales et sous-régionales de régulation, notamment l'ARPC et l'ARPTC, démontre la crédibilité acquise par OSIANE sur l'échiquier numérique africain.

Perspectives OSIANE 2027

La tenue de la 11^e édition à Libreville, au Gabon, en 2027 constitue un tournant historique. Pour la première fois depuis sa création, OSIANE s'exportera hors des frontières congolaises. Ce choix traduit la volonté des organisateurs de régionaliser davantage l'événement et de construire un véritable réseau d'écosystèmes numériques interconnectés à l'échelle de l'Afrique centrale. Toutefois, cette délocalisation pourrait entraîner un transfert partiel de visibilité, de flux d'affaires et d'opportunités de réseautage vers d'autres places économiques de la sous-région. Les entreprises congolaises, incubateurs et startups locales devront redoubler d'efforts pour maintenir leur présence au sein de cette plateforme devenue régionale. Le défi pour le Congo sera désormais de capitaliser sur l'héritage des dix premières éditions en consolidant son propre écosystème.

Le défi des prochaines éditions sera désormais de mesurer plus précisément les retombées économiques générées : partenariats conclus, investissements mobilisés, emplois créés, startups financées et projets numériques lancés. Après dix années consacrées à bâtir un écosystème, l'enjeu pour OSIANE est désormais de démontrer son impact direct sur la compétitivité des entreprises et la transformation économique de la sous-région. ■

CAMPAGNE DE VULGARISATION DE LOI DE FINANCES 2026

Le gouvernement présente les principales réformes fiscales avec plusieurs mois de retard

La campagne de vulgarisation de la loi de finances 2026 a été officiellement lancée le 2 juin 2026 à Brazzaville sous la présidence du ministre des Finances. Cet événement a réuni les responsables de l'administration fiscale, les représentants des contribuables ainsi que les acteurs du secteur privé afin de présenter les principales innovations fiscales introduites par la nouvelle loi de finances et ses textes d'application.

Traditionnellement organisée en début d'année, cette campagne s'est tenue avec plusieurs mois de retard. Selon les autorités, ce décalage est lié à la finalisation des textes réglementaires et aux ajustements techniques nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions. Le ministre des Finances a souligné l'importance de cette démarche pédagogique, essentielle pour permettre aux contribuables de mieux comprendre les réformes et de favoriser un dialogue constructif avec l'administration fiscale.

Au cours de la session, l'administration a présenté un ensemble de réformes touchant plusieurs domaines de la fiscalité. Parmi les mesures les plus importantes figure la révision de l'impôt sur les traitements et salaires (ITS). Cette réforme introduit un nouveau barème prenant en compte le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et instaure un minimum de perception fixé à 1 200 FCFA sur la première tranche de revenus. Les modalités d'imposition des avantages en nature, tels que le logement, le véhicule ou encore le téléphone, ont également été clarifiées grâce à l'application de taux forfaitaires harmonisés.

La loi renforce également les obligations déclaratives des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Celles-ci devront désormais transmettre des états financiers complets, certifiés et sous format électronique. Le non-respect de ces exigences pourra entraîner des pénalités fiscales ou des procédures de taxation d'office.

La modernisation de l'administration fiscale constitue un autre axe majeur de la réforme. Les documents fiscaux numériques signés électroniquement acquièrent désormais une valeur juridique reconnue. Ils seront sécurisés grâce à des mécanismes d'authentification, notamment des QR codes permettant leur vérification sur une plateforme dédiée. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie plus large de digitalisation des services publics.

La réforme améliore également la protection des contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux. L'administration est désormais tenue de répondre aux recours hiérarchiques dans un délai de 30 jours, renforçant ainsi la prévisibilité et la transparence des procédures.

En matière de fiscalité locale, la taxe sur les véhicules à moteur a été revue avec une nouvelle grille tarifaire. Certaines catégories de transport public, notamment les taxis, les bus et les motos-taxis, bénéficient désormais d'exonérations destinées à alléger leurs charges fiscales. D'autres mesures concernent les droits d'enregistrement, dont le délai de prescription passe de cinq à dix ans afin de renforcer la lutte contre la fraude. En parallèle, des facilités sont accordées à certaines opérations de crédit bancaire afin de favoriser l'inclusion financière des salariés et des petites entreprises.

La loi introduit également des dispositions relatives à la TVA, notamment l'obligation d'inventaire physique pour les entreprises bénéficiant de crédits structurels, afin de mieux sécuriser les remboursements et prévenir les fraudes. Enfin, l'une des principales innovations de la loi de finances 2026 est la création d'une redevance sur les crédits carbone, destinée à permettre à l'État de percevoir une partie des revenus générés par les projets environnementaux. Une part des recettes sera reversée aux collectivités locales pour financer des initiatives de développement durable.



La campagne a également permis d'annoncer le déploiement progressif du système fiscal électronique SFEC, destiné à faciliter les déclarations et paiements en ligne. Toutefois, l'organisation tardive de la campagne de vulgarisation a suscité des difficultés d'interprétation et d'appropriation de certaines nouvelles dispositions par les contribuables, exposant ces derniers à un risque accru de redressement fiscal en phase de contrôle. Dans ce contexte, le secteur privé appelle les autorités gouvernementales à respecter davantage leurs engagements, notamment en matière de publication rapide des lois de finances au Journal officiel et d'organisation des campagnes de vulgarisation dans les délais habituels, comme cela se pratiquait il y a quelques années, afin de garantir la sécurité juridique et fiscale des opérateurs économiques. ■

CONGO/PLANIFICATION : L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PND 2022-2026



Le Congo Brazzaville ajuste sa trajectoire de développement

Il s'est tenu à l'hôtel Grand Lancaster de Brazzaville du 4 au 5 juin 2026, un atelier de validation du rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours du Plan national de développement (PND) 2022-2026. Cette rencontre stratégique, placée sous le patronage du ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, a réuni les acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Un exercice de redevabilité et de pilotage stratégique

Ouvrant les travaux, le ministre a rappelé que cette évaluation constitue un outil d'aide à la décision et non un simple exercice de constat. Elle vise à mesurer les progrès réalisés, identifier les contraintes et ajuster les politiques publiques afin d'accélérer la transformation économique du pays. Le PND 2022-2026 est le cadre de mise en œuvre du projet de société du Président de la République, Son Excellence Denis Sassou Nguesso, axé sur la diversification économique et la création de richesse durable. Structuré autour de six piliers (agriculture, industrie, zones économiques spéciales, tourisme, numérique et immobilier), il ambitionne de bâtir une économie résiliente et inclusive.

Des avancées réelles mais contrastées

Le rapport met en évidence des progrès dans plusieurs secteurs, même si les objectifs initiaux ne sont pas encore atteints. Dans l'agriculture, une dynamique positive est observée avec une croissance soutenue et une amélioration des productions, notamment vivrières.

Toutefois, des limites persistent, notamment le faible niveau d'études de faisabilité et l'accès insuffisant au financement.

Le secteur industriel, pilier majeur du PND, connaît un ralentissement lié principalement au déficit énergétique, qui freine la production et l'investissement. Les zones économiques spéciales enregistrent des retards importants dus à des contraintes foncières, financières et énergétiques, réduisant leur attractivité.

Le tourisme reste en deçà des attentes, avec des actions encore centrées sur la promotion plutôt que sur les infrastructures. L'économie numérique affiche des résultats plus encourageants grâce à l'extension de la fibre optique et à la progression de la couverture internet, malgré des défis en matière de compétences. Le secteur immobilier, quant à lui, demeure confronté à des contraintes structurelles liées au financement et à la disponibilité du foncier.

Une performance globale jugée modérée

L'analyse des critères de l'OCDE révèle une performance globale allant de modérée à faible. La pertinence du PND est reconnue, notamment dans son objectif de diversification économique, mais certaines faiblesses stratégiques subsistent, dont l'absence d'un pilier dédié à l'énergie.

L'efficacité des actions reste contrastée : plusieurs indicateurs ont progressé depuis 2021, mais demeurent en deçà des cibles fixées pour 2026. L'efficacité est également affectée par les difficultés de mobilisation des ressources et les retards d'exécution.

L'énergie, contrainte structurante majeure

Le déficit énergétique apparaît comme la principale contrainte du PND. Il affecte l'ensemble des secteurs économiques, en augmentant les coûts de production, en réduisant la compétitivité et en freinant l'investissement.

Cette situation limite également le développement du numérique et du tourisme, tout en ralentissant la croissance industrielle et agricole.

Des recommandations pour un nouveau cycle de planification

Les participants ont formulé plusieurs recommandations pour améliorer la performance du prochain cycle de planification. Ils ont notamment proposé de réduire le nombre de priorités stratégiques afin de renforcer la cohérence du PND. Ils ont également recommandé l'intégration d'un pilier consacré à la gouvernance et aux institutions, ainsi que la centralité de l'énergie comme condition préalable à toute transformation économique.

Par ailleurs, il est suggéré de privilégier les projets matures, de renforcer le suivi-évaluation, d'améliorer la communication institutionnelle et de mieux intégrer les enjeux transversaux comme le genre, la jeunesse et le climat.

Vers une nouvelle étape du développement

Les participants ont souligné que cette évaluation marque une étape d'apprentissage et de réorientation stratégique. Le prochain PND devra capitaliser sur les acquis et corriger les insuffisances afin d'accélérer la transformation économique du pays. L'atelier s'est conclu par l'adoption des recommandations et l'engagement des parties prenantes à finaliser un rapport consolidé, qui servira de base au futur cycle de planification nationale. ■

SFEC : sensibilisation avant l'échéance du 1er juillet 2026



À l'approche de l'entrée en vigueur obligatoire du Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC), l'Administration fiscale congolaise a organisé, les 16 juin à Brazzaville et 18 juin 2026 à Pointe-Noire, des sessions de sensibilisation destinées aux entreprises, organisations professionnelles, acteurs économiques et agents de l'administration fiscale. Cette réforme constitue un pilier majeur de la modernisation de l'administration fiscale et de la digitalisation de la gestion des finances publiques au Congo. Présenté par le Directeur Général des Impôts et du Domaine, Ludovic Itoua, le SFEC vise à remplacer progressivement les factures papier par des factures électroniques certifiées et sécurisées, transmises en temps réel à l'administration fiscale. Selon la Direction générale des Impôts et du Domaine (DGID), ce dispositif permettra d'améliorer la traçabilité des transactions commerciales, de renforcer la lutte contre la fraude fiscale et d'optimiser le recouvrement de la TVA, principale source de recettes fiscales de l'État. Dans un système largement déclaratif, la facture demeure un élément central pour la détermination de l'assiette fiscale.

La réforme s'inscrit dans le cadre de la Directive CEMAC relative à la facturation électronique et a été intégrée dans la législation congolaise à travers les lois de finances 2024 et 2025.



Une phase pilote a été lancée en 2025 auprès d'un groupe restreint d'entreprises volontaires avant d'être progressivement étendue à près de 70 entreprises. Cette expérimentation a permis de tester les fonctionnalités du système et d'apporter les ajustements nécessaires avant son déploiement national.

Le décret n° 2026-101 du 31 mars 2026 fixe au 1er juillet 2026 le démarrage de la phase opérationnelle du SFEC. Cette première étape concernera les entreprises relevant des Unités des Grandes Entreprises (UGE), des Unités des Sous-traitants Pétroliers et Gaziers (USPG) et des Unités des Moyennes Entreprises (UME). Les petites et très petites entreprises devraient être intégrées à partir de 2027. Lors des séances de sensibilisation, la DGID a présenté les quatre solutions homologuées de certification électronique des factures : E-Facture, API, TFC et TCC. Des démonstrations pratiques ont permis aux participants de mieux comprendre le processus de certification et les mécanismes de contrôle associés.

L'administration fiscale a également annoncé la publication prochaine de textes réglementaires précisant les conditions de conformité, les modalités d'homologation des solutions techniques, les frais applicables ainsi que les mesures d'accompagnement prévues pour certaines entreprises. L'un des principaux sujets de discussion a concerné l'absence de publication du décret au Journal officiel.

Aussi, dans la continuité de cette démarche de concertation, les échanges se sont poursuivis avec les organisations représentatives du secteur privé. Le 30 juin 2026, une importante séance de travail s'est tenue avec UNICONGO, réunissant les responsables de la DGID, les équipes du projet SFEC et les représentants des entreprises en présence du Président Dieudonné Ndinga Moukala. Cette rencontre a permis de répondre aux préoccupations exprimées par les entreprises des unités UGE, UME, USTPG, de faire le point sur l'état d'avancement des préparatifs et d'informer officiellement les entreprises du report du démarrage effectif de l'obligation de la facturation électronique certifiée au 1er août 2026.

Parallèlement, UNICONGO poursuit ses échanges avec le ministère des Finances afin d'obtenir un délai supplémentaire pour certains secteurs comme le secteur hôtelier, dont la taxe touristique n'est pas intégrée dans la plateforme. Les discussions se poursuivent et pourraient déboucher sur des mesures de flexibilité. À quelques semaines de son entrée en vigueur, le SFEC apparaît comme l'une des réformes fiscales les plus importantes engagées au Congo ces dernières années. Au-delà de la dématérialisation des factures, il traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer la transparence, la gouvernance numérique et l'efficacité des relations entre l'administration fiscale et les contribuables. ■

CIT 2026 : LES ENTREPRISES AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS DU MONDE DU TRAVAIL



Du 1er au 12 juin 2026, Genève a accueilli la 114ème Conférence Internationale du Travail (CIT), le plus grand rendez-vous mondial consacré au travail et aux relations professionnelles. Réunissant les gouvernements, les organisations d'employeurs et les travailleurs des 187 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT), cette conférence a confirmé que les entreprises seront au centre des grandes transformations économiques, technologiques et sociales des prochaines années.

Pour les entreprises congolaises, les travaux de cette année présentent un intérêt particulier. Plusieurs sujets discutés à Genève auront un impact direct sur l'environnement économique et réglementaire dans lequel elles évolueront demain.

Une première mondiale pour les travailleurs des plateformes numériques

L'événement majeur de cette édition 2026 a été l'adoption de la première convention internationale de l'histoire consacrée au travail décent dans l'économie des plateformes numériques. Cette nouvelle norme internationale concerne les travailleurs des plateformes telles que les services de livraison, de transport ou les plateformes numériques de prestations de services. Elle établit des principes relatifs à la protection sociale, à la rémunération, à la santé et sécurité au travail, à la transparence des algorithmes ainsi qu'à la protection des données personnelles.

Au-delà des plateformes elles-mêmes, cette convention illustre une tendance de fond : les organisations internationales s'intéressent désormais de très près à l'impact de l'intelligence artificielle, des algorithmes et de la digitalisation sur les relations de travail.

L'égalité des genres : un enjeu économique avant tout

Les discussions ont largement dépassé la seule question de la représentation des femmes. Les débats ont porté sur l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, les métiers techniques, l'entrepreneuriat féminin, l'accès au financement, la transition numérique et le développement des compétences.

Un constat s'est imposé : dans de nombreux pays, les femmes demeurent sous-représentées dans les secteurs techniques, industriels et technologiques alors même que ces secteurs connaissent les besoins les plus importants en main-d'œuvre qualifiée. Les travaux ont ainsi mis en avant la nécessité de favoriser l'accès des femmes aux formations scientifiques, techniques et industrielles, considérées comme des leviers essentiels de croissance et de compétitivité.

Le rôle croissant du secteur privé

Un message important est ressorti des différentes commissions : les gouvernements ne pourront pas relever seuls les défis liés à l'emploi, aux compétences et à l'inclusion.

Les entreprises sont désormais reconnues comme des acteurs essentiels du développement économique et social. Les partenariats public-privé ont été largement valorisés comme des outils efficaces pour rapprocher les besoins des entreprises des systèmes de formation et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

Dans ce contexte, l'expérience congolaise du Centre d'Éducation de Formation aux Métiers de la Maintenance Industrielle a constitué un exemple concret de coopération entre le secteur public et le secteur privé permettant de développer des compétences adaptées aux besoins du marché du travail.

Dialogue social : un levier de compétitivité
Les travaux consacrés au dialogue social ont également rappelé que la concertation entre gouvernements, employeurs et travailleurs demeure un facteur essentiel de stabilité économique.

Dans un environnement marqué par les transitions énergétiques, numériques et démographiques, les pays disposant de mécanismes efficaces de dialogue social apparaissent mieux armés pour accompagner les changements et prévenir les tensions sociales.



Ce qu'il faut retenir pour les entreprises congolaises

La CIT 2026 a confirmé plusieurs tendances qui façonneront l'avenir du travail :

- L'accélération de la transformation numérique ;
- L'encadrement croissant de l'intelligence artificielle dans le monde du travail ;
- Le développement de nouvelles formes d'emploi ;
- La montée en puissance des enjeux liés aux compétences ;
- L'importance de l'inclusion économique des femmes ;
- Le rôle stratégique des partenariats public-privé ;
- La nécessité d'un dialogue social constructif.

Pour les entreprises congolaises, ces évolutions représentent autant de défis que d'opportunités. Plus que jamais, l'investissement dans les compétences, l'innovation et le capital humain apparaît comme un facteur déterminant de compétitivité.



La participation d'UNICONGO à cette 114ème Conférence internationale du Travail a permis de porter la voix des entreprises congolaises dans les débats internationaux et d'anticiper les grandes évolutions qui façonneront le monde du travail de demain. ■



UNICONGO
eCampus

La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec
des formations adaptées aux besoins
des entreprises



Rejoignez-nous
et formez-vous
dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

LE NOUVEAU CODE MINIER CONGOLAIS

Entre souveraineté affirmée et risques de paralysie du secteur privé

Le 18 avril 2026, la République du Congo a franchi une étape législative majeure avec la promulgation de la Loi n°1-2026 portant Code minier. Fruit d'un processus de révision entamé il y a plus d'une décennie, cette loi marque une rupture nette avec celle de 2005 dans un contexte de volonté affirmée de l'État de reprendre le contrôle de ses ressources minières et d'en maximiser les retombées fiscales. Cependant, l'analyse de ce texte final, confrontée aux observations émises par la Fédération Mines d'UNICONGO, révèle un fossé béant entre l'ambition de souveraineté du Gouvernement et les réalités opérationnelles des investisseurs. Ce nouveau cadre légal, jugé « extrêmement ferme et standardisé » par le patronat, pourrait bien transformer le potentiel minier congolais en un terrain d'incertitudes majeures.

Le plaidoyer d'un secteur privé inquiet

Avant même la promulgation du texte, les membres de la Fed Mines qui regroupent des acteurs clés comme SOREMI, Kore Potash, COMINCO, Luyuan des Mines Congo ou MPD Congo, avaient tiré la sonnette d'alarme. Pour ces opérateurs, le Code de 2005 avait pleinement atteint ses objectifs en attirant des centaines de milliards de FCFA d'investissements et en permettant des avancées majeures, comme la mobilisation de près de 2 milliards USD par l'un de ses membres entre 2022 et 2025. Mettant de l'accent sur le fait que les retards de production constatés ces dernières années ne sont pas dus à la loi de 2005, mais à des facteurs exogènes : effondrement des cours, pandémie du Covid-19, instabilité géopolitique et déficit chronique en infrastructures énergétiques et de transport.



Malgré la transmission de l'observation détaillée dès août 2023, et l'audition d'UNICONGO par la commission Economie et Finances de l'assemblée nationale le 13 février 2026, le secteur privé regrette de constater que la majeure partie de ses préoccupations n'ont pas été prises en compte.

La fin de la stabilité : une sécurité juridique ébranlée

Le point le plus critique soulevé par les miniers concerne la rétroactivité de la loi.

L'article 314 du code final impose aux conventions minières en cours de validité de s'adapter aux nouvelles dispositions dans un délai de deux ans. Cela constitue une remise en cause directe des « clauses de stabilité » juridiques, fiscales et économiques garanties par le Parlement lors de la signature des conventions initiales. L'article 310 aggrave cette crainte en rendant d'application immédiate les règles relatives au partage de production, au contenu local, à la transparence et à la sécurité. Le secteur privé dénonce une « insécurité juridique » majeure, car ces notions ne sont pas précisément définies et ouvrent la voie à des interprétations administratives extensives, pouvant mener à des redressements ou des suspensions d'activités arbitraires.

Pour un projet minier dont le cycle de vie dépasse souvent 20 ans, cette rupture de confiance pourrait geler les financements internationaux, les banques exigeant une visibilité contractuelle stricte.

Le durcissement fiscal et l'introduction du "Bonus"

Le régime fiscal de 2026 marque une rupture nette avec la flexibilité du code de 2005. L'État impose désormais le droit commun pour la quasi-totalité des taxes, supprimant de fait les exonérations spécifiques (notamment sur la TVA) qui protégeaient la trésorerie des entreprises en phase de construction. La base de calcul de la redevance minière proportionnelle a également été durcie. Dans l'avant-projet de loi, la Valeur Carreau Mine permettait de déduire les coûts de transport, de logistique et d'assurance. Dans le texte final, elle est calculée sur la base du prix du marché à l'exportation sans déduction de ces coûts.

Mesure qui semble méconnaître les réalités géographiques du Congo où l'enclavement des sites entraîne des coûts logistiques démesurés qui pèsent sur la rentabilité. Enfin, la loi introduit un « Bonus » (prime non récupérable versée à l'État lors de l'octroi ou de la prorogation d'un titre), dont les modalités sont renvoyées à un décret, ajoutant une charge financière supplémentaire avant même le premier kilo extrait.



ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Gouvernance et immixtion de l'État

L'État renforce sa présence au capital des sociétés d'exploitation. À la participation gratuite de 10 % (non diluable et libre de charges) s'ajoute désormais la possibilité d'acquérir 25 % supplémentaires, portant la part publique totale à 35 %. Plus préoccupant pour les investisseurs, l'Article 9 confère à l'État le droit de nommer des représentants au conseil d'administration ou des dirigeants sociaux au sein de sociétés privées. Rappelant que cette disposition entre en contradiction avec les principes du droit OHADA, qui garantissent la liberté des associés dans le choix de leurs dirigeants. Cette "minorité de blocage" et le risque d'intervention discrétionnaire dans la gestion stratégique sont perçus comme des freins majeurs à l'autonomie des entreprises.

Un cadre punitif accru

Le code final durcit considérablement le régime des sanctions. Les amendes peuvent désormais atteindre 150 millions de FCFA, et des peines de prison de six mois à deux ans sont prévues pour de simples retards dans la transmission de rapports techniques. Ces mesures paraissent disproportionnées et susceptibles de dissuader les cadres expatriés, dont la durée de travail est d'ailleurs désormais limitée à deux ou trois ans, au mépris de la continuité technique nécessaire à certains projets complexes.

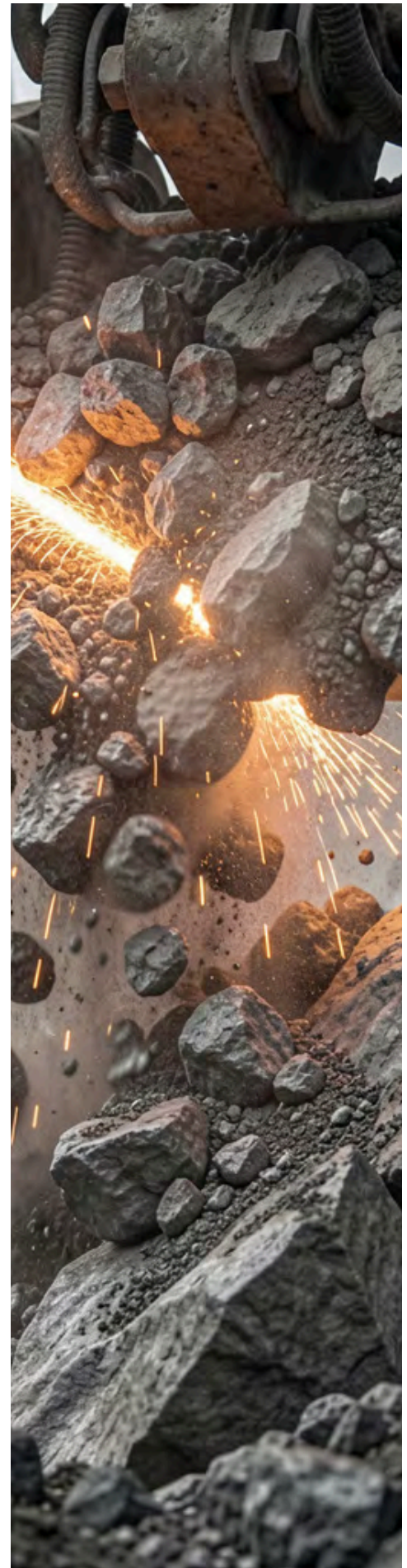
Une préoccupation majeure finalement levée

Malgré les nombreuses réserves exprimées par le secteur privé, la version définitive du Code minier intègre une avancée saluée par les opérateurs. Le projet initial prévoyait l'obligation d'immobiliser jusqu'à 30 % des fonds d'investissement sur un compte séquestre à la BEAC. UNICONGO avait vivement contesté cette mesure, la jugeant incompatible avec les standards internationaux de l'industrie minière et susceptible de compliquer le financement des projets. La suppression de cette disposition dans le texte final constitue un signal positif pour les investisseurs. Elle contribue à préserver l'attractivité du secteur minier congolais et démontre que certaines préoccupations du secteur privé ont été prises en compte dans le processus d'élaboration de la réforme.

Impact global sur le secteur : un pari sur la qualité plutôt que sur la quantité

L'impact de ces changements sur le secteur minier congolais sera double. À court terme, le durcissement des conditions fiscales et la réduction des périodes de stabilité pourraient provoquer une pause dans les décisions d'investissement étranger. Le Congo se positionne désormais comme une juridiction « high maintenance », où l'État exige une part immédiate et garantie de la rente minière. Cependant, à moyen terme, ce code vise à assainir le secteur. En imposant des revues de conventions tous les deux ans et en exigeant des prospections fructueuses, le pays cherche à éliminer les « spéculateurs de titres » pour ne conserver que des opérateurs techniquement et financièrement solides.

L'accent mis sur le contenu local et l'obligation de recours à l'expertise nationale pour la sous-traitance montrent que l'objectif n'est plus seulement l'extraction, mais l'intégration de la mine dans le tissu économique national. Le succès de cette réforme dépendra de la capacité de l'administration des mines à exercer ce contrôle accru avec transparence et efficacité, sans transformer cette surveillance en un frein bureaucratique paralysant. En conclusion, le Congo a choisi la voie d'un partenariat musclé, faisant le pari que la richesse de son sous-sol compensera l'exigence accrue de son cadre légal. ■



CONGO : LA CDN 3.0 ENTRE AMBITION CLIMATIQUE MONDIALE ET RÉALITÉS D'UNE ÉCONOMIE EN QUÊTE DE DIVERSIFICATION

La République du Congo vient de franchir une étape décisive dans sa diplomatie environnementale avec la finalisation de sa Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) en décembre 2025. Ce document stratégique, pilier de l'engagement national au titre de l'Accord de Paris, projette le pays vers une trajectoire de développement bas carbone à l'horizon 2035. Cependant, derrière les objectifs climatiques se cache une équation économique complexe où l'ambition de rester un puits net de carbone mondial doit composer avec l'impératif de transformation structurelle d'une économie encore largement dépendante des hydrocarbures.

Une ambition de 8,6 milliards de dollars : le défi du financement

L'aspect le plus frappant de cette nouvelle feuille de route est son coût financier. La mise en œuvre globale de la CDN 3.0 requiert un investissement massif de 8 616,33 millions USD sur la période 2025-2035. D'un point de vue économique, la structure de ce financement révèle une vulnérabilité stratégique : 80 % de ces ressources sont conditionnelles, soit environ 6,9 milliards USD dépendant strictement de l'appui technique et financier international.

L'effort inconditionnel, porté par les ressources propres de l'État congolais, s'élève à 1,7 milliard USD. Pour un pays dont l'indice de capital humain le place au 140e rang mondial et où la productivité agricole reste faible (5 % du PIB malgré 40 % de la population active dans le secteur), la mobilisation d'un tel capital domestique constitue un défi budgétaire colossal. La réussite du plan repose donc sur la capacité du Congo à transformer ses intentions en projets « bancables », notamment via l'activation de l'Article 6 de l'Accord de Paris et la création d'une « plateforme-pays » pour coordonner les flux financiers.

Le paradoxe de l'industrialisation face à la décarbonation

L'analyse sectorielle de l'atténuation soulève des interrogations sur la cohérence entre croissance et objectifs climatiques.



Le secteur de l'énergie, responsable de 52 % des émissions nationales en 2020, est la cible principale avec un objectif de réduction de 51 % d'ici 2035 dans le scénario le plus optimiste. Cette transition repose sur le passage massif du thermique vers l'hydroélectricité et la valorisation du gaz associé (zéro torchage). Toutefois, une zone d'ombre subsiste sur le secteur des Procédés Industriels (PIUP).

Alors que le document reconnaît que l'expansion industrielle est nécessaire pour répondre à la croissance démographique et aux besoins en infrastructures, il fixe un objectif de réduction des émissions de 56,5 % d'ici 2035 pour ce même secteur. Cette stratégie repose presque exclusivement sur la transition des fluides frigorigènes (Amendement de Kigali), semblant ignorer les émissions thermiques lourdes des cimenteries, minoteries ou autres futures usines de transformation nécessaires à la diversification économique.

L'incertitude des données : le point faible du secteur des déchets

Un autre regard critique doit être porté sur le secteur des déchets, troisième contributeur aux émissions nationales. La CDN 3.0 admet explicitement une « absence de données spécifiques et claires » sur les initiatives nationales dans ce domaine. En conséquence, l'État ne prend aucun engagement inconditionnel pour les déchets, remettant à plus tard l'action concrète via des études de faisabilité

Économiquement, cela représente un manque à gagner, car la valorisation énergétique des déchets urbains (biogaz) pourrait constituer un gisement de croissance pour les PME et réduire la pollution urbaine.

Le secteur privé : moteur ou passager de la transition ?

La CDN 3.0 consacre une place importante au secteur privé, perçu comme le levier essentiel pour l'innovation et le financement vert. D'ailleurs, UNICONGO a toujours exprimé des priorités claires : stabilité des règles, transparence fiscale et cadres incitatifs. Pour que cette transition soit « juste », le pays doit veiller à ce que les « incitations fiscales vertes » ne se transforment pas en une pression fiscale supplémentaire qui étoufferait la compétitivité des entreprises locales déjà fragiles.

Une ambition climatique sous conditions

En définitive, la CDN 3.0 de la République du Congo est un document d'une grande rigueur méthodologique qui positionne le pays comme un leader de la diplomatie verte grâce à ses forêts et ses tourbières.

Mais d'un point de vue strictement économique, elle ressemble à un pari sur l'avenir. La viabilité de cette ambition reste suspendue à une hyper-dépendance au financement externe et à la capacité de l'administration à structurer une économie résiliente sans compromettre son industrialisation naissante. Le Congo ne pourra réussir sa transition que si l'action climatique devient un véritable moteur de création d'emplois verts pour sa jeunesse, plutôt qu'une contrainte budgétaire supplémentaire. ■

L'ÉCONOMIE CONGOLAISE À DEUX VITESSES : LE PARADOXE DES INCITATIONS ENTRE DROIT COMMUN ET ENCLAVES PRIVILÉGIÉES

La République du Congo dispose d'un arsenal juridique complexe pour stimuler son développement économique, s'appuyant sur deux piliers législatifs majeurs : la Charte nationale des Investissements de 2003 (en cours de révision) et la nouvelle Loi sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) de 2025. Si la première définit le socle universel des garanties offertes à tout opérateur, la seconde crée un régime d'exception d'une puissance fiscale inédite. De cette coexistence naît un paradoxe structurel qui redéfinit les stratégies des acteurs économiques et dessine les perspectives d'une économie nationale désormais scindée en deux réalités contractuelles.

Le paradoxe : égalité de traitement contre Hyper-Incitations

Le cœur du paradoxe réside dans la confrontation des principes fondamentaux de ces deux textes. La Charte des Investissements de 2003 proclame, en son Article 6, que les personnes physiques et morales bénéficient de « l'égalité de traitement suivant les principes et les prescriptions du droit sur la concurrence ». Elle promet un cadre macroéconomique stable où l'État s'engage à limiter les régimes dérogatoires, sources de distorsions.

À l'opposé, la Loi n° 17-2025 sur les ZES assume une rupture totale avec cette uniformité. Elle instaure un régime « dérogatoire du droit commun ». Là où la Charte offre une simple exemption d'impôt sur les sociétés (IS) pendant les trois premiers exercices pour les entreprises naissantes, la Loi ZES propose une exonération totale d'IS pendant dix ans, renouvelable pour cinq années supplémentaires si les bénéfices sont réinvestis. Ce contraste crée une asymétrie flagrante : la Charte de 2003 protège l'investisseur contre l'arbitraire, tandis que la Loi de 2025 subventionne massivement son installation.



L'effet sur les acteurs économiques : un choix stratégique sous contrainte

Pour les acteurs économiques, ce dualisme impose un arbitrage complexe. La loi est formelle : les avantages ne sont pas cumulables. L'Article 59 de la loi ZES stipule que les bénéfices des ZES « ne sont pas cumulables avec un quelconque autre avantage pouvant être accordé par d'autres dispositions législatives ».

- L'attrait de l'enclave (ZES) : Pour les grands investisseurs industriels, le régime ZES est irrésistible. Outre les vacances fiscales décennales, ils bénéficient d'un guichet unique exclusif gérant toutes les formalités et d'une liberté quasi totale de transfert de fonds. Cependant, ce confort a un prix : une soumission stricte au Contenu Local. Les entreprises en ZES doivent employer 70 % de Congolais dès les cinq premières années et réserver leurs marchés de prestations de services exclusivement aux sociétés privées nationales ;
- Le risque de marginalisation du droit commun : Les entreprises opérant hors ZES, sous le régime de la Charte de 2003, peuvent se sentir pénalisées par une concurrence "déloyale" légiférée. Bien que la Charte garantisse l'accès aux devises et le rapatriement des bénéfices, elle ne peut rivaliser avec l'absence totale de taxes douanières et de TVA offerte à l'intérieur des zones franches. Cela pourrait inciter les acteurs existants à délocaliser artificiellement leurs activités vers les ZES pour bénéficier de la manne fiscale, au risque de vider le territoire douanier classique de sa substance fiscale.

Perspectives : vers une intégration ou une fragmentation ?

Les perspectives de cette architecture juridique dépendent de la capacité de l'État à créer des passerelles entre ces deux mondes.

- **Le défi de la transformation locale** : La Loi ZES met l'accent sur la création de chaînes de valeur. L'exemption de droits de douane pour les matières premières achetées sur le territoire douanier par les entreprises de zone franche (Article 22) suggère une volonté d'intégration. Si ces liens se multiplient, la ZES devient un moteur pour les PME locales régies par la Charte de 2003 ;
- **L'évolution vers une "Charte ZES-isée"** : À long terme, le succès des ZES pourrait influencer la Charte Nationale des Investissements en cours de révision. Si le régime d'exception devient la norme pour l'investissement de qualité, la Charte générale devra évoluer pour offrir, elle aussi, une simplification administrative (guichet unique généralisé) afin de maintenir l'attractivité du territoire national global.

En conclusion, le Congo parie sur un modèle hybride. La Charte de 2003 assure la sécurité juridique et la protection des droits de propriété pour tous, tandis que la Loi de 2025 sert de catalyseur industriel. Le paradoxe des avantages n'est soutenable que si les ZES ne restent pas des "îlots de prospérité" isolés, mais deviennent des centres de transfert de technologie et de compétences, justifiant ainsi le sacrifice fiscal consenti par l'État. ■

MAIN-D'ŒUVRE NATIONALE

Le gouvernement rappelle les règles applicables au recrutement des travailleurs étrangers

Dans une note circulaire publiée le 28 mai 2026, le ministre de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation qualifiante, Rodrigue Charles Malanda-Samba, a rappelé aux employeurs publics et privés les règles encadrant le recours à la main-d'œuvre étrangère en République du Congo. Adressée aux entreprises, sociétés de sous-traitance, prestataires de services et agences de travail temporaire, la circulaire réaffirme le principe selon lequel les emplois pour lesquels des compétences congolaises sont disponibles doivent être prioritairement occupés par des travailleurs de nationalité congolaise.

Le texte précise toutefois que le recrutement ou le maintien en fonction d'un travailleur étranger reste possible lorsqu'il est établi qu'aucune compétence nationale équivalente n'est disponible ou que les compétences existantes sont insuffisantes pour répondre aux exigences du poste.

Cette situation devra être constatée et validée par l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). Lors d'un point de presse consacré à la présentation de cette mesure, le directeur général de l'ACPE, Jean Pinda Niangoula, a indiqué qu'il ne s'agit pas d'une fermeture du marché du travail aux étrangers, mais d'un rappel des dispositions déjà prévues par les textes en vigueur. Selon lui, lorsqu'un poste peut être occupé par un congolais disposant des qualifications requises, celui-ci doit être proposé en priorité à un candidat national.

Les autorités soulignent que cette circulaire s'inscrit dans un cadre juridique existant, notamment le Code du travail congolais, la loi portant création de l'ACPE et la Convention n°143 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ratifiée par le Congo en 2023. Cette convention autorise les États à mettre en place des mécanismes de régulation de l'accès à l'emploi conformément aux normes internationales du travail.

Cette mesure intervient dans un contexte marqué par une forte demande d'intégration des compétences nationales sur le marché de l'emploi. Le gouvernement entend ainsi renforcer l'employabilité des congolais tout en veillant au respect des dispositions légales relatives au recrutement des travailleurs étrangers.



D'application immédiate, la circulaire prévoit que les entreprises qui ne s'y conformeraient pas s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Ce qu'il faut retenir

- **Priorité aux compétences nationales** : Les postes pour lesquels des compétences congolaises existent doivent être attribués en priorité à des travailleurs nationaux.
- **Recours encadré à la main-d'œuvre étrangère** : Le recrutement d'un travailleur étranger doit être justifié par l'absence ou l'insuffisance de compétences nationales équivalentes.
- **Rôle central de l'ACPE** : L'Agence congolaise pour l'emploi est chargée de constater et de valider cette carence avant tout recours à une main-d'œuvre étrangère.
- **Application immédiate** : Les entreprises sont invitées à vérifier la conformité de leurs pratiques de recrutement afin d'éviter les sanctions prévues par la loi. ■



ZOOM SUR UN SECTEUR

SECTEUR DU TABAC EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Entre contribution économique et lutte contre le commerce illicite



Le secteur du tabac occupe une place particulière dans le paysage industriel congolais. Souvent abordé sous l'angle sanitaire, il constitue également une activité industrielle génératrice d'emplois, de recettes fiscales et d'investissements. À l'heure où les autorités renforcent les dispositifs de contrôle du marché et de traçabilité des produits, la filière fait face à un défi majeur : la lutte contre le commerce illicite.

Un acteur historique de l'industrie congolaise

La filière tabac figure parmi les activités industrielles présentes de longue date au Congo. Elle participe à la transformation locale, à la distribution et à la commercialisation de produits destinés au marché national. Elle contribue également aux recettes publiques à travers les droits de douane, les accises, la TVA et diverses taxes applicables aux produits du tabac.

Au-delà des chiffres, le secteur génère des emplois directs et indirects dans les domaines de la production, de la logistique, du transport, de la distribution et du commerce. Dans un contexte où la diversification de l'économie demeure un objectif prioritaire, la préservation d'un environnement concurrentiel équitable apparaît comme une condition essentielle au maintien des investissements industriels.

Une réglementation de plus en plus exigeante

Ces dernières années, les autorités congolaises ont considérablement renforcé le cadre réglementaire applicable aux produits du tabac.

Plusieurs textes notamment la Loi n° 12-2012 du 4 juillet 2012 relative à la lutte antitabac ainsi que l'arrêté n°1351 du 8 mars 2023 imposent désormais des obligations strictes concernant l'étiquetage, les avertissements sanitaires, la traçabilité des produits et les conditions de mise sur le marché. Ces dispositions visent à la fois à protéger la santé publique et à lutter contre les circuits informels.

Parmi les mesures mises en place figurent notamment l'interdiction de certains produits contenant des arômes ou capsules aromatisées, l'obligation d'apposer des avertissements sanitaires visibles sur les emballages ainsi que l'instauration d'un système national de marquage et de traçabilité permettant de suivre les produits tout au long de leur chaîne de distribution.

Le défi du commerce illicite

La principale préoccupation exprimée aujourd'hui par les acteurs du secteur concerne toutefois le développement du commerce illicite. Selon les professionnels, l'introduction sur le marché de produits ne respectant pas les exigences réglementaires représente une menace à plusieurs niveaux. Elle crée d'abord une concurrence déloyale vis-à-vis des opérateurs respectant les règles en vigueur.

Elle prive ensuite l'État d'une partie de ses recettes fiscales. Enfin, elle complique les efforts de contrôle engagés par les autorités. Un récent signalement adressé aux pouvoirs publics par un opérateur de la filière a notamment attiré l'attention sur la tentative de mise en circulation de produits qui ne respecteraient pas certaines exigences réglementaires applicables au

Congo, notamment en matière d'arômes interdits, d'étiquetage sanitaire et de traçabilité. Pour les industriels, la lutte contre ces pratiques est devenue un enjeu stratégique pour préserver l'intégrité du marché et garantir une concurrence loyale entre les opérateurs.

Un risque accru de blanchiment des capitaux

Le commerce illicite des produits du tabac ne constitue pas uniquement une problématique fiscale ou commerciale. Il représente également un risque important en matière de blanchiment des capitaux.

Les réseaux de contrebande reposent généralement sur des flux financiers difficiles à tracer, des circuits parallèles de distribution et des paiements effectués en dehors des circuits bancaires traditionnels. Cette opacité favorise l'introduction dans l'économie formelle de fonds provenant d'activités illicites.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Interpol, les réseaux impliqués dans la contrebande de cigarettes utilisent souvent les mêmes circuits logistiques et financiers que ceux mobilisés pour d'autres trafics illicites, notamment les stupéfiants, les armes, les médicaments contrefaits ou encore les espèces protégées. En République du Congo, comme dans l'ensemble de la CEMAC, la lutte contre ces pratiques s'inscrit dans le cadre du règlement CEMAC relatif à la prévention et à la répression du blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

massive, qui renforce les obligations de vigilance des établissements financiers et des autorités compétentes. L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) joue un rôle central dans la détection et le traitement des opérations financières suspectes. Ainsi, la lutte contre le commerce illicite du tabac participe également à la préservation de l'intégrité du système financier et à la sécurisation des échanges commerciaux.

Un enjeu de sécurité régionale

Le commerce illicite du tabac est également considéré par plusieurs organismes internationaux comme une source potentielle de financement de réseaux criminels organisés. Les marges importantes générées par la contrebande de cigarettes et d'autres produits du tabac peuvent être utilisées pour financer diverses activités illicites, notamment le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants ou encore certaines organisations criminelles opérant dans des zones fragiles.

Dans plusieurs régions du monde, des enquêtes internationales ont mis en évidence des liens entre les réseaux de contrebande de tabac et des groupes impliqués dans des activités de déstabilisation ou de financement d'organisations extrémistes.

Bien que les situations varient selon les pays et les contextes régionaux, ces constats soulignent l'importance de renforcer les mécanismes de traçabilité, les contrôles douaniers et la coopération entre les administrations publiques afin de lutter efficacement contre les flux commerciaux illicites.

Un enjeu de gouvernance économique

Au-delà du seul secteur du tabac, la question renvoie à une problématique plus large de gouvernance économique. Les entreprises industrielles investissent dans le respect des normes, s'acquittent de leurs obligations fiscales et se conforment aux procédures administratives en vigueur. Lorsque des produits échappent à ces exigences, c'est l'ensemble de la chaîne économique qui est fragilisée. Les membres de la Fédération Industrie d'UNICONGO ont d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises l'importance d'un dialogue permanent entre le secteur privé et les autorités afin d'identifier les obstacles rencontrés par les entreprises et de renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle.

Modernisation et traçabilité : des outils d'avenir

Face à ces défis, la modernisation des systèmes de contrôle apparaît comme une priorité.

Le renforcement de la traçabilité, la digitalisation des procédures administratives, l'amélioration de la coordination entre les administrations concernées et le développement des outils de contrôle constituent autant de leviers permettant de sécuriser davantage le marché. Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique plus large de modernisation de l'environnement des affaires, régulièrement évoquée lors des échanges entre le secteur privé et les pouvoirs publics.

Un équilibre à préserver

Le secteur du tabac demeure confronté à un double impératif : répondre aux exigences croissantes de santé publique tout en préservant les conditions d'une activité économique formelle, transparente et respectueuse des règles. Pour les acteurs industriels, l'avenir de la filière repose sur un équilibre entre réglementation efficace, lutte contre le commerce illicite, préservation des recettes publiques et maintien d'un cadre concurrentiel équitable.

Dans cette perspective, la coopération entre les entreprises, les administrations et les organisations professionnelles apparaît plus que jamais indispensable pour accompagner la transformation du secteur et garantir son développement dans un environnement sécurisé et maîtrisé. ■

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

**+800 postes
disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette édition de « Focus Entreprise », UNICONGO met en lumière SOMEDIA, entreprise spécialisée dans la communication et les médias, à travers le témoignage de son Directeur général, M. Pierre Brandou.

Un parcours construit entre passion et opportunités

Arrivé au Congo il y a plus de quinze ans, à l'âge de 20 ans, Pierre BRANDOU découvre le pays grâce à sa mère, directrice de l'école primaire Charlemagne. Séduit par le Congo, il choisit d'y construire sa vie professionnelle. Après une première expérience en tant que technicien en sûreté électronique, il rejoint le Groupe OFIS en 2016. En 2022, les actionnaires lui confient, aux côtés la direction générale de cette entreprise. Deux ans plus tard, il prend également les rênes de SOMEDIA, structure sœur du groupe.

SOMEDIA : un partenaire de référence pour la communication des entreprises

SOMEDIA déploie ses activités autour de deux pôles majeurs. Le premier est celui de la régie publicitaire. L'entreprise dispose d'un important réseau de panneaux d'affichage implantés à Pointe-Noire, Brazzaville et Dolisie, avec des formats allant de deux (2) à plus de cinquante (50) m². Elle est également présente dans les aéroports de Pointe-Noire, Brazzaville et Ollombo, offrant aux annonceurs des espaces stratégiques de visibilité.

Le second pôle est consacré à la communication digitale et audiovisuelle. Community management, création et administration de sites web, conception de contenus, couverture photo et vidéo d'événements, réalisation de films institutionnels et prises de vues aériennes constituent autant de services permettant aux entreprises de renforcer leur image et leur présence auprès de leurs publics.

Parmi ses solutions innovantes figure également « KICHOTO », une technologie de visite virtuelle qui permet de modéliser des espaces en 3D afin d'offrir aux internautes une expérience immersive à distance. Un outil particulièrement adapté aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et du commerce.

Le capital humain, principal défi de développement

Pour Pierre Brandou, le principal défi reste celui du capital humain. La montée en compétence des équipes constitue un enjeu permanent, facilité aujourd'hui par l'accès aux nombreuses formations en ligne disponibles. Mais au-delà des compétences techniques, il souligne l'importance du management et de l'adhésion des collaborateurs à une vision commune.

Une ambition tournée vers l'innovation

Jeune structure en pleine croissance, SOMEDIA entend poursuivre son développement en renforçant son réseau d'affichage afin d'offrir toujours plus de visibilité à ses clients.

Pierre BRANDOU

Directeur général,
SOMEDIA



À plus long terme, l'entreprise ambitionne de se démarquer grâce à une approche plus moderne et plus intelligente de la communication, reposant sur l'innovation et l'anticipation des nouveaux usages.

Un message fondé sur le travail et la passion

Interrogé sur les clés de la réussite, le Directeur général refuse les recettes toutes faites. Selon lui, le succès repose avant tout sur la persévérance et l'excellence dans l'exécution. « Il faut pratiquer mille fois son plat avant de pouvoir l'intégrer à un menu trois étoiles », affirme-t-il, en faisant le parallèle avec l'art culinaire.

À travers cette vision, SOMEDIA entend contribuer à l'évolution des standards de la communication au Congo et accompagner les entreprises dans leur quête de visibilité et de performance. ■

Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <https://bit.ly/4wol6JZ>

ZOOM SUR UNE INSTITUTION

CEFA : UN MODÈLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'EMPLOYABILITÉ

Créés pour répondre au défi de l'adéquation entre formation et emploi, les Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) occupent aujourd'hui une place importante dans le dispositif de formation professionnelle en République du Congo. Leur mission est de préparer les jeunes aux réalités du marché du travail en combinant enseignement théorique et apprentissage pratique en entreprise.

Lancé officiellement en novembre 2016 dans le cadre de la modernisation de la formation technique et professionnelle, le modèle CEFA repose sur l'alternance. Cette approche vise à rapprocher le monde de la formation de celui de l'entreprise afin de développer des compétences directement adaptées aux besoins des secteurs productifs.

Former autrement pour répondre aux besoins du marché

Face aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée, les CEFA proposent une pédagogie orientée vers les métiers et l'acquisition de compétences opérationnelles. Les apprenants y développent des savoir-faire techniques tout en découvrant les exigences du monde professionnel. Les formations couvrent plusieurs secteurs stratégiques, notamment le bâtiment, la maintenance industrielle, les services, la mécanique automobile ainsi que certains métiers agricoles. Le réseau est aujourd'hui implanté dans plusieurs villes du pays, notamment Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

En favorisant l'apprentissage en situation réelle de travail, les CEFA contribuent à renforcer l'employabilité des jeunes tout en répondant aux besoins des entreprises en compétences qualifiées.

Le CEFA MMI de Pointe-Noire : un outil au cœur des enjeux industriels

Parmi les structures du réseau, le CEFA MMI (Métiers de la Maintenance Industrielle) de Pointe-Noire occupe une place particulière en raison du poids des activités industrielles, énergétiques et portuaires dans l'économie locale.

Accompagné dans son développement par le projet ARCEFA, soutenu par l'Agence française de développement, le centre a progressivement renforcé son offre de formation afin de mieux répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Depuis sa création, le CEFA MMI a contribué à la qualification de 344 jeunes. Il accueille actuellement 123 apprenants, dont 71 en première année et 52 en deuxième année, confirmant son rôle dans la formation de compétences techniques adaptées aux besoins du marché. Après cette phase d'accompagnement, l'enjeu est désormais de consolider durablement le modèle économique et pédagogique du centre. La rentrée académique prévue en novembre 2026 constituera une étape importante pour relever plusieurs défis : modernisation des équipements, renforcement des partenariats avec les entreprises, amélioration de l'insertion professionnelle des apprenants et adaptation continue des formations aux évolutions des métiers industriels.

Une nouvelle dynamique portée par le secteur privé

Le développement des CEFA repose aujourd'hui sur une implication croissante des acteurs économiques. Les entreprises ne sont plus seulement des recruteurs potentiels ; elles deviennent des partenaires de la formation et de la construction des compétences.



Dans cette dynamique, la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) s'est engagée dans la création et la gestion du CEFA Automobile. De son côté, UNICONGO accompagne le CEFA MMI de Pointe-Noire à travers un partenariat de délégation de service public signé le 20 avril dernier. Cette implication du secteur privé traduit une volonté commune de renforcer les passerelles entre formation et emploi et de contribuer à la construction d'un vivier de compétences nationales répondant aux besoins de l'économie congolaise.

Un levier stratégique pour l'avenir

La dynamique engagée autour des CEFA illustre une évolution importante de la formation professionnelle au Congo : le développement d'une collaboration plus étroite entre l'État, les organismes de formation et les entreprises.

En rapprochant les compétences des besoins du marché, les CEFA contribuent à renforcer l'employabilité des jeunes, à soutenir la compétitivité des entreprises et à accompagner les ambitions de diversification économique du pays. Leur développement apparaît ainsi comme un levier stratégique pour préparer les compétences de demain et répondre aux défis du marché du travail. ■

LA TRANSFORMATION : UN DÉFI STRATÉGIQUE AVANT D'ÊTRE TECHNOLOGIQUE



Par Dupond EBOUILLI

**Directeur Transformation et Excellence Opérationnelle
BCI CONGO**

Les entreprises, comme les États, évoluent aujourd'hui dans un environnement marqué par des mutations profondes : révolution numérique, intelligence artificielle, transition écologique, évolution des comportements des consommateurs et renforcement des exigences réglementaires. Face à ces bouleversements, la question n'est plus de savoir s'il faut se transformer, mais comment réussir sa transformation.

Pour beaucoup d'organisations, la transformation est devenue un mot omniprésent. Pourtant, derrière les discours, les annonces et les effets de communication, la réalité est plus exigeante. Une transformation ne se résume ni à un projet digital, ni à l'acquisition d'une nouvelle technologie. Elle implique une évolution durable des modes de management, des compétences, des processus et de la culture de l'organisation.

La première condition de réussite réside dans la définition d'une vision stratégique claire. Une entreprise ne se transforme pas pour suivre une tendance, mais pour renforcer sa compétitivité, améliorer sa performance et créer davantage de valeur pour ses clients et ses parties prenantes. Une fois cette vision définie, elle doit être traduite en actions concrètes, pilotées avec méthode, cohérence et continuité.

Le progrès technologique constitue évidemment un puissant accélérateur de transformation. Le numérique et l'intelligence artificielle modifient profondément les modes de production, de distribution et de consommation. Ils rapprochent les entreprises de leurs clients, simplifient l'accès aux services et ouvrent de nouvelles opportunités d'innovation. Mais la technologie n'est qu'un levier. La véritable transformation se joue au cœur de l'organisation. Elle interroge les processus de décision, les modes de collaboration, la capacité à travailler en réseau, à innover plus rapidement et à simplifier des mécanismes parfois devenus trop complexes. Dans de nombreuses organisations, les gains attendus du digital restent limités lorsque les pratiques managériales et les structures demeurent inchangées.

C'est pourquoi les enjeux humains sont déterminants. Selon Cegos, près de 70 % des projets de transformation échouent, non pas pour des raisons techniques, mais parce que l'accompagnement humain a été sous-estimé. Toute transformation génère des interrogations légitimes : quel sera l'impact sur les métiers ? Quelles compétences faudra-t-il développer ? Comment préserver l'engagement des équipes dans un environnement en mutation permanente ?

La réponse à ces questions relève avant tout du leadership. Les dirigeants et les managers ont la responsabilité de donner du sens, d'expliquer les objectifs poursuivis et de construire la confiance nécessaire à l'adhésion collective. Ils doivent également favoriser l'apprentissage continu afin de permettre à chacun de développer les compétences dont l'entreprise de demain aura besoin.

Trois facteurs apparaissent aujourd'hui comme essentiels pour réussir une transformation :

- Définir une vision claire de l'organisation cible et des bénéfices attendus ;
- Communiquer de manière transparente sur les changements à venir et les modalités de transition ;
- Mobiliser les collaborateurs autour d'un projet collectif fondé sur la confiance, la responsabilisation et le développement des compétences.

La transformation n'est donc pas un simple projet technologique ni un exercice de communication. C'est un processus stratégique qui engage l'ensemble de l'organisation. Son succès dépend moins des outils déployés que de la capacité des femmes et des hommes à adopter de nouvelles façons de travailler, de collaborer et d'innover. Dans un monde où les cycles de changement s'accroissent, les organisations les plus performantes ne seront pas nécessairement celles qui disposeront des technologies les plus avancées, mais celles qui sauront conjuguer vision stratégique, excellence managériale et capacité d'adaptation. Car, au fond, la transformation n'est pas d'abord une question de technologie : elle est avant tout une aventure humaine. ■

ÉLECTIONS DES BUREAUX DE FÉDÉRATIONS

Comment sont désignés les représentants des secteurs au sein d'UNICONGO ?



Par Nelly SABOGA
Responsable du pôle Relation Adhérents à UNICONGO

Les fédérations professionnelles constituent l'un des piliers de la gouvernance d'UNICONGO. Véritables espaces de concertation sectorielle, elles permettent aux entreprises partageant les mêmes enjeux de se regrouper, d'échanger et de porter une position commune auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Afin de renforcer la transparence et la représentativité de ses instances, UNICONGO s'est doté de nouveaux statuts adoptés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2025. Ces dispositions encadrent notamment le fonctionnement et l'élection des bureaux des fédérations professionnelles.

Une représentation organisée par secteur d'activité

Conformément à l'article 8.1.2 des statuts, les adhérents d'UNICONGO sont regroupés en fédérations professionnelles selon leur secteur d'activité. Chaque entreprise est rattachée à une seule fédération, garantissant ainsi une représentation cohérente des intérêts économiques de chaque branche. Les fédérations constituent le premier niveau de représentation des entreprises au sein de l'association. Elles sont chargées d'identifier les problématiques propres à leur secteur, de proposer des actions collectives et de contribuer aux positions défendues par UNICONGO.

Des élections tous les quatre ans

L'article 40.3 des statuts prévoit que chaque fédération élit un président ainsi qu'un ou plusieurs vice-présidents en fonction de la diversité des activités qu'elle représente.

Le mandat des membres du bureau est fixé à quatre ans et n'est renouvelable qu'une seule fois. Cette disposition vise à favoriser à la fois la stabilité de la gouvernance et le renouvellement des responsabilités au sein des instances représentatives. Les élections des fédérations se tiennent au mois de septembre de l'année électorale, avant l'élection du bureau de l'Union.

Un rôle stratégique dans la gouvernance d'UNICONGO

Les présidents de fédérations ne se limitent pas à l'animation de leur secteur. Ils participent directement à la gouvernance de l'organisation.

En effet, selon l'article 19 des statuts, les présidents des fédérations professionnelles siègent au Conseil d'administration d'UNICONGO aux côtés du président de l'Union, des vice-présidents, du trésorier et des présidents des commissions thématiques. Cette représentation garantit que les préoccupations des entreprises soient prises en compte dans les décisions stratégiques de l'organisation.

Une continuité assurée jusqu'à la prise de fonction du nouveau bureau

Les statuts prévoient également des mécanismes destinés à garantir la continuité de l'action des fédérations. L'article 40.4 dispose que le bureau sortant reste en fonction jusqu'à l'élection de ses successeurs. La passation entre les équipes intervient lors de l'Assemblée générale élective, permettant ainsi une transmission organisée des dossiers et des projets en cours.



Une gouvernance au service des adhérents

Au-delà de l'aspect électoral, ces dispositions traduisent la volonté d'UNICONGO de renforcer la participation des entreprises à la vie de leur organisation. Les fédérations demeurent les principaux relais des préoccupations des adhérents. Elles jouent un rôle essentiel dans le dialogue avec les autorités publiques, les négociations collectives, les travaux techniques et les actions de plaidoyer menées par l'Union. À travers ce dispositif, UNICONGO réaffirme son ambition de disposer d'une gouvernance moderne, transparente et représentative, au service du développement du secteur privé congolais.

Ce qu'il faut retenir

- Les adhérents sont regroupés par fédération professionnelle (article 8.1.2) ;
- Chaque fédération élit un président et un ou plusieurs vice-présidents (article 40.3) ;
- Le mandat est de quatre ans, renouvelable une seule fois (article 40.3) ;
- Les élections se tiennent au mois de septembre de l'année électorale (article 40.3) ;
- Les présidents de fédérations siègent au Conseil d'administration d'UNICONGO (article 19) ;
- Le bureau sortant reste en fonction jusqu'à l'installation du nouveau bureau (article 40.4). ■

Chiffre du mois

5 827
CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2025

Le bulletin statistique annuel publié par l'Agence Congolaise Pour la Création des Entreprises (ACPCE) souligne qu'au cours de l'année 2025, la République du Congo a enregistré 5 827 créations d'entreprises, témoignant d'une dynamique entrepreneuriale en nette progression. Cette performance traduit les effets des réformes engagées au sein de l'agence pour faciliter la formalisation des activités économiques.

Toutefois, malgré cette évolution encourageante, le Congo demeure en retrait par rapport à certaines économies de la sous-région. Au Gabon, par exemple, selon l'Agence nationale de promotion des investissements privés (ANPI), plus de 4 018 entreprises ont été créées au seul premier trimestre 2025, laissant présager un volume annuel largement supérieur à celui enregistré au Congo.

Le Cameroun conserve quant à lui sa position de leader régional avec près de 21 000 nouvelles PME créées en 2025. Ces écarts mettent en évidence la nécessité pour le Congo de poursuivre les réformes destinées à stimuler davantage l'entrepreneuriat, l'investissement privé et la création d'entreprises formelles afin de renforcer sa compétitivité au sein de la CEMAC.

Un développement détaillé de ce point basé sur le Bulletin Statistique 2025 nous permet de réaliser le constat ci-dessous :



1. Une croissance soutenue de la formalisation

- Progression annuelle : Le nombre de créations est passé de 4 987 en 2024 à 5 827 en 2025, soit une hausse de 16,8 %.
- Évolution sur le long terme : Ce chiffre marque le point culminant d'une progression constante depuis 2015, où l'on ne dénombrait que 1 500 créations.
- Pic d'activité : Le mois de décembre 2025 a enregistré le plus grand nombre de formalités avec 620 créations.

2. Structure juridique et géographique

- Prédominance de l'entreprise individuelle (EI) : Elles représentent 72,6 % des créations (4 234), suivies des sociétés de personnes (25 %) et des sociétés de capitaux (2,4 %).
- Concentration urbaine : L'activité reste fortement centralisée sur l'axe Brazzaville (56 % avec 3 262 créations) et Pointe-Noire (36 % avec 2 098 créations). Les autres départements, comme la Sangha (2,5 %) ou le Niari (1,7 %), restent en retrait malgré une légère progression.

3. Analyse sectorielle

- Hégémonie du secteur tertiaire : Il concentre 86 % des nouvelles entreprises (5 003 unités), porté principalement par le Commerce (47,8 %) et les Services aux entreprises (10 %).
- Secteurs productifs : Le secteur secondaire (industrie, construction) représente 10,8 % des créations, tandis que le secteur primaire (agriculture, pêche, mines) ne pèse que 3,2 %.

4. Profil des nouveaux entrepreneurs

- La montée en puissance de la jeunesse : Les jeunes de 18 à 35 ans sont les moteurs de cette dynamique, avec 2 695 entreprises créées, soit 46,3 % du total.

L'âge moyen des promoteurs est de 38 ans (contre 40 ans en 2024).

- Place des femmes : Elles représentent 26,3 % des créateurs d'entreprises (1 533 femmes), un chiffre en légère progression qui confirme leur rôle croissant dans l'économie.
- Nationalité : Si les Congolais sont majoritaires (74,2 %), on note une forte présence d'entrepreneurs étrangers, notamment de nationalité malienne (11,3 %) et chinoise (1,9 %).

5. Impact économique et taille des structures

- Prévisions d'emplois : Ces nouvelles structures projettent de créer 12 205 emplois directs, dont 98,9 % sont réservés aux Congolais.
- Chiffre d'affaires prévisionnel : Le cumul déclaré pour la première année d'exercice s'élève à près de 113 milliards de FCFA (contre 92 milliards en 2024).
- Domination des TPE : 83,5 % de ces nouvelles entités sont des Très Petites Entreprises (TPE), confirmant que le tissu entrepreneurial reste majoritairement composé de petites unités de services ou de commerce.

6. Modernisation administrative

La progression des créations d'entreprises s'explique en partie par les efforts de modernisation de l'administration économique. Le déploiement de l'application de création d'entreprises en ligne en décembre 2025 a contribué à réduire les délais et à fluidifier les procédures, tandis que la généralisation de la Licence Unique d'Exploitation a permis de simplifier davantage l'environnement réglementaire des opérateurs économiques. Ces réformes gagneraient à être approfondies afin d'amplifier leur impact sur l'entrepreneuriat. ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2026

UNICONGO SE DOTE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE



Réunis en Assemblée générale électorale le 19 juin 2026 dans l'auditorium du Port Autonome de Pointe-Noire, les adhérents d'UNICONGO ont écrit une nouvelle page de l'histoire de leur organisation. À l'issue des travaux, Monsieur Dieudonné NDINGA MOUKALA, Directeur général des Mutuelles congolaises d'Épargne et de crédit (MUCODEC), a été élu Président d'UNICONGO pour un mandat de quatre ans. Une élection qui ouvre un nouveau cycle placé sous le signe de la continuité, du dialogue et de l'ambition pour le secteur privé congolais.

Moment majeur de la vie institutionnelle d'UNICONGO, cette assemblée générale a réuni plus de 150 adhérents venus de l'ensemble des secteurs d'activité. Au-delà de son caractère statutaire, cette rencontre a offert l'occasion de dresser le bilan du mandat écoulé, de saluer les avancées enregistrées ces dernières années et de définir les orientations qui guideront l'action de l'organisation pour les années à venir.

À l'issue du processus électoral, Monsieur Dieudonné NDINGA MOUKALA a été élu à l'unanimité, par vote à main levée, en qualité de Président d'UNICONGO. Candidat unique, il succède à Monsieur Michel Djombo, appelé à exercer les fonctions de Ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé.

Le nouveau Bureau est également composé de Monsieur Christophe Pujalte, Directeur régional d'Africa Global Logistics (AGL), élu Premier vice-président, de Monsieur Moïse Kokolo, Directeur général de FIDAFRICA, Deuxième vice-président, et de Maître Bourgelie Ampion, Associée gérante du cabinet Lexa International Consulting, Trésorière générale.

Un mandat placé sous le signe de l'engagement

Dans son discours d'investiture, le nouveau président a exprimé sa gratitude envers les adhérents pour la confiance qui lui a été accordée, rappelant que cette élection représente avant tout une responsabilité collective. « La confiance que vous venez d'accorder au Bureau que j'ai l'honneur de présider n'est pas un privilège. C'est une mission que je reçois avec humilité et que j'assumerai avec détermination. »



BUREAU EXÉCUTIF ÉLU MANDAT 2026 - 2029



ÉCOUTER • PARTAGER • AGIR

Rendant hommage à son prédécesseur pour le travail accompli, Monsieur Dieudonné NDINGA MOUKALA a réaffirmé sa volonté de poursuivre les réformes engagées tout en insufflant une nouvelle dynamique à l'organisation patronale.

Sa feuille de route s'articule autour de plusieurs priorités : renforcer la représentativité d'UNICONGO, intensifier le plaidoyer en faveur des entreprises auprès des pouvoirs publics, contribuer à l'amélioration du climat des affaires et consolider les synergies entre les entreprises membres.

Il a également insisté sur la nécessité de poursuivre les actions en faveur d'un environnement économique plus attractif, notamment à travers une meilleure prévisibilité du cadre réglementaire, une fiscalité plus favorable à l'investissement et une prise en compte des préoccupations des opérateurs économiques.

« Aujourd'hui, UNICONGO s'est repositionnée comme un acteur central du dialogue public-privé et du débat socio-économique national », a-t-il souligné, appelant les adhérents à poursuivre collectivement cette dynamique.

Un hommage appuyé au Président sortant

Cette Assemblée générale a également été marquée par un hommage rendu à Monsieur Michel DJOMBO, dont le mandat a contribué à renforcer la visibilité et le positionnement institutionnel d'UNICONGO.

Sous son impulsion, l'organisation a consolidé son rôle de porte-parole du secteur privé, multiplié les actions de plaidoyer en faveur d'un environnement des affaires plus compétitif et renforcé le dialogue avec les pouvoirs publics sur les grandes réformes économiques. Son engagement a également permis de développer des partenariats structurants au bénéfice des entreprises et d'accroître l'influence d'UNICONGO dans les débats relatifs au développement économique du pays.

Dans son adresse aux adhérents, Monsieur Michel DJOMBO a invité la nouvelle équipe dirigeante à poursuivre cette dynamique, afin qu'UNICONGO demeure une force de proposition au service de l'économie nationale. Il a, par ailleurs, réaffirmé sa disponibilité à accompagner les initiatives portées par l'organisation, notamment en matière de développement des compétences, de formation professionnelle et de promotion de l'entrepreneuriat.



Une nouvelle impulsion pour le patronat congolais

L'élection de ce nouveau Bureau ouvre une nouvelle étape dans l'évolution d'UNICONGO. Dans un contexte marqué par de nombreux défis économiques, l'organisation entend poursuivre son action en faveur d'un secteur privé plus fort, plus compétitif et davantage associé aux politiques publiques de développement.

En renouvelant leur confiance à une équipe dirigeante expérimentée, les adhérents réaffirment leur ambition de faire d'UNICONGO un partenaire incontournable du développement économique du Congo, capable de porter la voix des entreprises, de favoriser un dialogue constructif avec les institutions et de promouvoir un environnement propice à l'investissement et à la création de valeur.

Plus qu'un changement de gouvernance, cette Assemblée générale électorale marque le début d'un nouveau chapitre pour UNICONGO : celui d'une organisation résolument tournée vers l'action, le rassemblement et la défense des intérêts du secteur privé congolais. ■



BOOSTEZ VOTRE VISIBILITÉ, DANS CONGO ECO

EMPLACEMENTS LIMITÉS

Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :

secretariat@unicongo.cg

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

ADMINISTRATION D'UNICONGO

PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEAU BUREAU



Une nouvelle mandature placée sous le signe de la continuité

Quelques jours après son élection lors de l'Assemblée générale électorale du 19 juin 2026, le nouveau Bureau d'UNICONGO s'est réuni avec les administrateurs à l'occasion de son premier Conseil d'administration. Cette session a permis d'examiner plusieurs dossiers importants concernant le fonctionnement de l'organisation ainsi que les principaux sujets d'actualité relatifs aux entreprises.

En ouvrant les travaux, le Président d'UNICONGO, Monsieur Dieudonné NDINGA MOUKALA, a remercié les administrateurs pour la confiance qui lui a été accordée. Il a rappelé sa volonté de poursuivre les actions engagées par l'Union, de consolider les acquis et de maintenir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics afin de défendre les intérêts des entreprises.

Une situation financière encourageante, mais un recouvrement à renforcer

L'exécution budgétaire à mi-parcours a été présentée au Conseil. Les administrateurs ont salué les résultats présentés tout en appelant à un renforcement des actions de recouvrement des cotisations. Ils ont notamment souhaité une plus forte implication des fédérations afin d'améliorer le taux de recouvrement.

Facturation électronique : accompagner les entreprises dans la transition

Les administrateurs ont également consacré une partie importante de leurs échanges à l'entrée en vigueur du Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC), prévue le 1er juillet 2026.

Le Conseil a été informé des mesures d'accompagnement mises en place par les pouvoirs publics afin de faciliter cette transition. Les membres ont toutefois insisté sur l'importance d'une communication renforcée auprès des entreprises adhérentes et sur la nécessité de poursuivre les échanges avec les autorités afin que les préoccupations du secteur privé soient pleinement prises en compte dans la mise en œuvre de cette réforme.

Réforme FOUTA et accompagnement des entreprises

Le Conseil d'administration a également fait le point sur l'évolution de la réforme FOUTA, relative à la digitalisation du paiement des recettes publiques. Dans ce cadre, UNICONGO entend poursuivre son rôle d'interface entre les entreprises et l'administration, notamment à travers des actions de sensibilisation destinées à accompagner les opérateurs économiques dans l'appropriation des nouvelles obligations, tout en poursuivant son travail de plaidoyer afin de faciliter leur mise en œuvre.

Les administrateurs ont par ailleurs échangé sur la gestion du CEFA MMI (Métiers de la Maintenance Industrielle) et sur ses perspectives de développement. Les administrateurs ont également pris connaissance du calendrier des élections des bureaux des fédérations. Les différentes étapes du processus ont été présentées afin de permettre aux fédérations de préparer ces échéances dans les délais fixés.

Au cours de cette réunion, le Conseil d'administration a enfin entériné la création de la Fédération de la Minoterie et des Industries Céréalières du Congo (FEMICCO), qui intègre désormais les fédérations d'UNICONGO.



Cette réunion du Conseil d'administration a permis d'aborder les principaux dossiers qui rythmeront les prochains mois de l'organisation. Les échanges ont mis en évidence la volonté des administrateurs de renforcer les actions d'UNICONGO, tant sur les questions de gouvernance interne que sur les sujets de plaidoyer en faveur des entreprises. ■



FEMICCO

UNE NOUVELLE FÉDÉRATION POUR STRUCTURER LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE CONGOLAISE



Le 26 juin 2026 marque une étape importante dans le secteur privé congolais avec la création de la 19ème fédération celle de la Minoterie et Industries Céréalières du Congo (FEMICCO) au sein d'UNICONGO. Portée par les principaux acteurs de la meunerie et de la transformation céréalière du pays, cette nouvelle fédération répond à une volonté commune : disposer d'un cadre de représentation adapté aux réalités et aux enjeux spécifiques d'un secteur stratégique pour l'économie nationale.

Un secteur stratégique pour le Congo

La minoterie et les industries céréalières occupent une place essentielle dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du pays. Elles interviennent dans la transformation des matières premières céréalières et participent directement à la mise à disposition de produits de première nécessité destinés aux ménages congolais. Au fil des années, le secteur s'est développé et structuré autour d'entreprises majeures opérant dans la production de farine et d'autres produits dérivés des céréales. Son rôle dépasse aujourd'hui la seule transformation industrielle puisqu'il contribue également à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à la logistique et au développement des chaînes de valeur locales. Face à l'évolution des marchés, à l'accroissement des besoins des consommateurs et aux enjeux de compétitivité, les opérateurs du secteur ont progressivement exprimé la nécessité de disposer d'une structure de représentation dédiée.

Pourquoi une fédération spécifique ?

Jusqu'à présent, les entreprises de la filière étaient représentées au sein de la Fédération Industrie. Si UNICONGO a permis d'aborder les problématiques industrielles communes, les membres du secteur ont estimé que les enjeux propres à la minoterie et aux industries céréalières nécessitaient désormais une approche plus spécialisée.

En effet, la filière est confrontée à des problématiques spécifiques touchant notamment :

- L'approvisionnement en matières premières ;
- La sécurité alimentaire ;
- La réglementation des produits céréaliers ;
- Les coûts logistiques ;
- La congestion du marché ;
- La compétitivité industrielle ;
- Le développement de la production locale ;
- La structuration des chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles.

La création d'une fédération dédiée permettra ainsi aux entreprises concernées de parler d'une seule voix sur les sujets qui leur sont propres et de renforcer leur capacité de dialogue avec les pouvoirs publics.

Une vision commune pour le développement du secteur

Dans leur demande adressée au Conseil d'Administration d'UNICONGO le 26 juin dernier, les entreprises fondatrices soulignent la nécessité de fédérer les acteurs du secteur afin de porter une vision commune et coordonnée.

La FEMICCO aura notamment pour mission :

- de structurer et représenter le secteur de la meunerie ;
- de favoriser les échanges entre opérateurs ;
- de porter les préoccupations du secteur auprès des pouvoirs publics ;
- de contribuer à l'amélioration de la compétitivité ;

- De promouvoir la qualité des produits ;
- D'accompagner le développement d'une production locale durable.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté d'UNICONGO de renforcer la représentativité sectorielle de ses membres et d'encourager l'émergence de fédérations capables de répondre aux besoins spécifiques de chaque branche d'activité.

Une mobilisation des principaux acteurs de la filière

La création de la FEMICCO résulte d'une initiative collective portée par plusieurs entreprises majeures du secteur, parmi lesquelles Grand Moulin du Kouilou, Les Grands Moulins du Phare, MFB Congo, Grand Moulin du Congo et Les Grands Moulins de Pointe-Noire. Cette mobilisation témoigne de la volonté des opérateurs de renforcer la concertation au sein de la profession et de contribuer activement aux réflexions relatives à l'avenir de la filière.

Une nouvelle dynamique au sein d'UNICONGO

Avec la création de la FEMICCO, UNICONGO poursuit l'adaptation de son organisation aux évolutions de l'économie congolaise. Cette nouvelle fédération permettra d'apporter une meilleure visibilité aux enjeux de la filière céréalière tout en renforçant la capacité des entreprises à formuler des propositions concrètes en matière de compétitivité, de sécurité alimentaire et de développement industriel. ■



PROGRAMME DE MENTORAT D'UNICONGO

LA TROISIÈME COHORTE ENTRE DANS SA PHASE DÉCISIVE



Lancé en 2024 dans le cadre de « l'Année de la jeunesse » proclamée par le Président de la République, le programme de mentorat d'UNICONGO a été conçu pour renforcer l'employabilité des jeunes en les rapprochant du monde de l'entreprise.

À travers l'accompagnement de professionnels expérimentés, il vise à développer les compétences, l'autonomie et la capacité des jeunes à construire un projet professionnel solide. Trois ans après son lancement, le programme affiche des résultats encourageants.

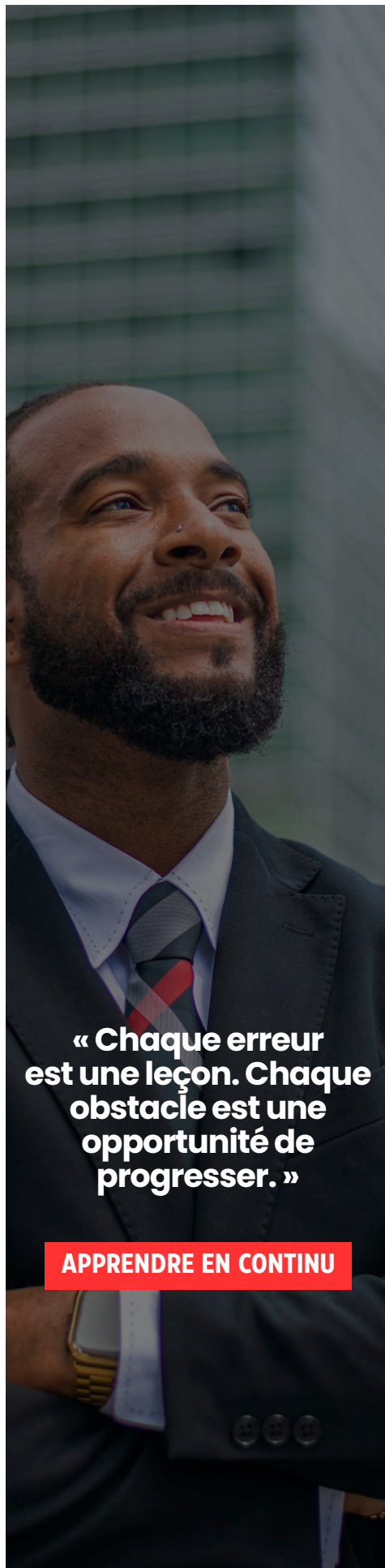
La première cohorte, composée de 15 bénéficiaires à Pointe-Noire, a enregistré un taux de réussite remarquable avec 100 % des participants ayant trouvé une entreprise d'accueil à l'issue du parcours. La deuxième cohorte, qui a réuni 18 jeunes, a permis à 95 % des mentorés d'obtenir un stage. La troisième cohorte, en cours, rassemble 39 jeunes, dont 20 à Pointe-Noire et 19 à Brazzaville, confirmant l'intérêt croissant suscité par cette initiative. Lancée en février 2026, cette troisième édition s'articule autour de trois étapes complémentaires.

La première phase a été consacrée au développement des compétences comportementales (soft skills) à travers des ateliers portant notamment sur la communication, le leadership, la confiance en soi, le travail en équipe et la posture professionnelle.

La deuxième phase a permis aux mentorés de découvrir l'environnement professionnel grâce à des visites d'entreprises, des rencontres avec des dirigeants et des échanges avec des professionnels de différents secteurs d'activité. Ces moments de partage ont contribué à mieux préparer les participants aux réalités du marché du travail.

Le programme entre désormais dans sa phase la plus importante avec le lancement, à compter du 23 juin, des ateliers de construction du projet professionnel. Pendant un mois, les mentorés seront accompagnés dans un travail de réflexion sur leur parcours, leurs ambitions et leurs perspectives de carrière afin de formaliser un projet professionnel cohérent et réaliste. Cette étape constituera l'aboutissement du parcours de mentorat. À l'issue de la formation, chaque participant présentera son projet devant un jury lors des soutenances prévues à la mi-septembre. Cet exercice permettra aux jeunes de valoriser les acquis du programme tout en démontrant leur capacité à se projeter dans leur avenir professionnel. Pour enrichir cette phase, plusieurs sessions spéciales seront organisées avec des personnalités du monde économique et du leadership.

Les mentorés auront notamment l'opportunité d'échanger avec les sieurs Dieudonné NDINGA MOUKALA, nouveau Président d'UNICONGO et Michel DJOMBO, Ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé et ancien Président d'UNICONGO, ainsi qu'avec Madame Florence DEHORTER, coach internationale et Gérante de KONGO PROVENCE qui accompagne le programme depuis sa première édition. Les dates de ces interventions seront communiquées ultérieurement. À travers cette initiative, UNICONGO confirme son engagement en faveur de la jeunesse et du développement du capital humain national. Plus qu'un programme d'accompagnement, le mentorat s'affirme progressivement comme un véritable pont entre les jeunes talents et le monde de l'entreprise. ■



« Chaque erreur est une leçon. Chaque obstacle est une opportunité de progresser. »

APPRENDRE EN CONTINU



AFTERWORK

UNICONGO – HELIOS TOWERS

Un moment d'échanges entre acteurs économiques, institutionnels et diplomatiques

Le vendredi 26 juin 2026, l'hôtel Kempinski de Brazzaville a servi de cadre à un afterwork coorganisé par UNICONGO et Helios Towers, réunissant des membres de différents secteurs d'activité autour d'un moment de convivialité, de dialogue et de réseautage. Cette rencontre a rassemblé des chefs d'entreprise, des représentants d'institutions, des partenaires techniques ainsi que plusieurs personnalités diplomatiques, illustrant la volonté commune de renforcer les passerelles entre le secteur privé, les pouvoirs publics et les partenaires internationaux. L'événement s'est tenu en présence de Monsieur le Ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé, de leurs Excellences les ambassadeurs de l'Inde, de l'Afrique du Sud et du Rwanda.

Dans son intervention, le Secrétaire générale d'UNICONGO a salué l'engagement d'Hélios au sein d'UNICONGO, ainsi que sa volonté à organiser cette initiative qui favorise les échanges directs entre les acteurs économiques et contribue à créer un environnement propice aux affaires. Elle a rappelé l'importance de telles rencontres pour encourager les synergies entre acteurs du secteur privé, stimuler les investissements et accompagner les ambitions de développement du Congo.

Pour sa part, Hélios Towers a réitéré son engagement à poursuivre ses investissements dans les infrastructures de télécommunications, convaincue que celles-ci constituent un levier stratégique pour accélérer la transformation numérique du Congo, renforcer la compétitivité de son économie et améliorer la connectivité des territoires. L'entreprise a également souligné sa volonté de consolider ses actions en matière de responsabilité sociétale, en multipliant des projets contribuant au développement social et au bien-être des communautés.



Au-delà des échanges formels, cette soirée a offert un cadre privilégié de networking, permettant aux participants de renforcer leurs relations professionnelles et d'explorer de nouvelles opportunités de collaboration.

À travers cette initiative, UNICONGO confirme son rôle de plateforme de dialogue et de fédération du secteur privé, au service d'une économie congolaise plus dynamique et plus ouverte. ■


UNICONGO

ILS NOUS ONT REJOINTS

FÉDÉRATION COMMERCE

BTM AROMA

Marketing olfactif , diffusion de parfum

FÉDÉRATION HRC

OREG SA KEMPINSKI

Gestion hôtelière

FÉDÉRATION SPL

IESM

Société de mise à disposition du personnel

SCI AKWUABA

Gestion immobilière

FÉDÉRATION TIC

WEBTINIX

Développement Web, développement
mobile & design graphique

FÉDÉRATION TRANSPORT & TRANSIT

BRAZZA AIRLINES

Transports aériens de passagers



MUCODEC,
la force d'une communauté
intergénérationnelle.



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !